Thème 4

Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques

La logique du thème

Le Thème 4 traite de la notion de patrimoine, avec un double objectif : connaître ce que recouvre aujourd'hui la notion de patrimoine, matériel et immatériel, dans ses dimensions historiques et géographiques, et comprendre les enjeux géopolitiques qui lui sont associés.

L'exemple de la cathédrale de Reims en ouverture du thème montre bien comment le patrimoine peut à la fois être outil d'identification, au cœur de tensions géopolitiques et comment sa préservation peut être l'objet de débats entre acteurs.

La cathédrale a en effet longtemps été au cœur du pouvoir monarchique français, par la cérémonie du sacre qui s'y déroulait. En 1914, au début de la Première Guerre mondiale, elle a été détruite par un bombardement allemand. Notre-Dame de Reims offrait la même image de dévastation que Notre-Dame de Paris aujourd'hui. Et comme à Paris en 2019, la charpente a été détruite sous l'effet d'un incendie dévastateur, attisé par les bottes de paille entreposées dans la cathédrale, alors transformée en hôpital à proximité du front. Mais la voûte a, là aussi, résisté.

Après la Guerre, toutes les forêts de l'est de la France avaient été dévastées et il y avait un vrai problème de manque de main-d'œuvre. C'est pourquoi l'architecte Henri Deneux a fait un choix, audacieux de reconstruire la charpente en béton armé, structure ininflammable et ne nécessitant pas d'échafaudage. Plusieurs voix s'y sont opposées, prétendant notamment que Notre-Dame de Reims ne résonnerait plus comme avant à cause de cette charpente en béton. Mais dès 1920, sa reconstruction démarre. Elle fait l'objet d'une mobilisation internationale sans précédent. Pour son financement, il est fait appel à des mécènes. L'homme d'affaires américain John Davison Rockefeller, qui a fait fortune dans le pétrole, finance la restauration de la toiture. Il faudra plus de vingt années de restauration. La cathédrale est reconsacrée en 1937. Et de grandes célébrations religieuses se tiennent à l'été 1938. Soit vingt-quatre ans après son incendie ravageur.

p. 252-253 Introduction

La construction et l'élargissement de la notion de patrimoine

L'objectif de la double page est de montrer comment la notion de patrimoine a évolué et s'est complexifiée pour regrouper des composantes toujours plus diverses, et comment cette définition s'est aussi construite à différentes échelles, de l'échelle individuelle à l'échelle mondiale avec l'UNESCO et son patrimoine mondial. La construction de ce concept débouche sur un processus de patrimonialisation, c'est-à-dire une volonté de conserver les traces du passé et de les transmettre aussi intactes que possible. L'historien Pierre Nora explique que « la société, saisie par la croissance et l'innovation, a été brusquement coupée de ses racines ». Elle perdrait son identité, ses repères, ce qui l'amène à « conserver des traces de son passé pour affronter son avenir », et la réponse depuis la fin des années 1980 est une « vague patrimoniale » avec par exemple la mise en place en 1985 des Journées du patrimoine, de nombreuses commémorations ou encore une offre exponentielle en musée les plus divers.

Pour aller plus loin :

– T. Le Hégarat, *Un historique de la notion de patrimoine*, 2015 (https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01232019).
– D. Poulot, *Une Histoire du patrimoine en Occident XVIIIe-XXIe siècle : du monument aux valeurs*, 2e édition, PUF, 2009. 192 p.

Éléments de réponse aux questions p. 253

1. Le mot patrimoine est issu du latin *patrimonium*, c'est-à-dire, l'héritage, le bien de famille transmis par le père (*pater*) et la mère.

2. S'il recouvre d'abord par son étymologie la sphère individuelle, le sens du mot patrimoine a progressivement été élargi au bien collectif, de la communauté, de la nation, et même du monde. Au Moyen Âge (document 2), se développe la sauvegarde d'objets de valeur, lies à la religion (reliques, regalia). Mais c'est avec la Renaissance que la valeur fondatrice du patrimoine passé s'affirme, autour de cette redécouverte de la culture antique classique. Parallèlement, les premiers textes apparaissent, ayant pour but de protéger le patrimoine en interdisant ses dégradations. L'intérêt pour les traces du passé initié à la Renaissance se perpétue dans les siècles suivants,

et il s'élargit. Outre l'Antiquité gréco-romaine, toujours prédominante, des collectionneurs curieux, parfois princiers (document 3) multiplient les collections et cabinets de curiosités. Le Grand Tour initié par les Anglais puis repris dans toute l'Europe devient une sorte de voyage initiatique pour les jeunes aristocrates, les grands bourgeois et les artistes qui partent à la recherche des traces du passé dans le bassin méditerranéen, notamment en Grèce et en Italie. Aujourd'hui, après de nouveaux enrichissements – certains très récents notamment autour du patrimoine industriel ou immatériel –, le patrimoine n'est plus seulement culturel, mais il est un ensemble complexe à la typologie multiple (document 4).

3. La monarchie ignore la conservation du patrimoine culturel, et par exemple Louis XVI n'hésite pas à donner à son frère, le comte d'Artois, le château neuf de Saint-Germain-en-Laye qui sera entièrement détruit.

La véritable apparition du patrimoine comme un bien commun intervient à la Révolution. Cette période est fortement marquée par les destructions pour faire table rase du passé en effaçant tous les symboles de la royauté (destruction du « Portail des Rois » de Notre-Dame de Paris, profanation des sépultures royales de la Basilique de Saint-Denis, etc.) et des voix s'opposent à ces destructions : l'abbé Grégoire parle pour la première fois de « vandalisme ». Le député François Puthod de Maison-Rouge présente une pétition devant l'Assemblée pour demander une sorte d'inventaire documenté des « monuments précieux de notre histoire ». Pour la première fois l'expression « patrimoine national » est employée.

Aujourd'hui, la préservation du patrimoine culturel est de plus en plus active, par l'Inspection générale des monuments historiques à l'échelle française (avec des figures majeures comme Prosper Mérimée ou Eugène Viollet-le-Duc), ou par l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (UNESCO), qui œuvre à la protection des différentes composantes du patrimoine culturel, qui peuvent être retrouvées dans les définitions arrêtées par l'institution (document 4).

4. Des fouilles archéologiques menées à partir du XV^e^ siècle à Rome exhument des chefs-d'œuvre restés longtemps ensevelis, qui ornaient, dans l'Antiquité, jardins et villas romaines. En 1471 (chronologie), le pape Sixte IV expose ces trouvailles aux Romains, cette démarche étant la première vers la constitution des musées. D'autres initiatives privées sont à l'origine de collections nationales (document 2 et 3), car certains souverains éclairés, gagnés aux idées des Lumières sont persuadés que la communication des connaissances est la condition du progrès et que l'instruction du peuple doit être une priorité. De nombreuses collections princières s'ouvrent au public, partiellement ou totalement et constituent les premiers musées (chronologie) : en 1753, les Anglais rédigent l'acte de fondation du British Museum qui ouvre en 1759. D'autres suivront comme le Musée de Vienne en 1783, le Prado en 1785, la galerie des Offices de Florence en 1796, etc. En France, c'est en 1793 qu'Alexandre Lenoir sauve de la destruction de nombreux objets liés au patrimoine royal, qu'il entrepose dans le couvent des Petits-Augustins et dans son jardin. Il ouvre au public le couvent, créant le premier Musée des monuments français en 1795, devenu depuis l'École des Beaux-Arts.

5. L'UNESCO (rubrique Acteur clé) est une institution spécialisée de l'ONU créée à la suite des dégâts et des massacres de la Seconde Guerre mondiale, notamment envers le patrimoine culturel mondial. L'institution a pour objectif de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations ». Concernant le patrimoine, l'objectif est de contribuer à son recensement partout dans le monde via le label « Patrimoine mondial » (*World Heritage*), pour permettre sa mise en valeur et sa préservation.

p. 254-255 Introduction

Le « patrimoine mondial » de l'UNESCO

L'objectif de la double page est de montrer comment le patrimoine mondial de l'UNESCO peut être analysé avec une grille de lecture géopolitique, entre poids différencié des États dans le concert des nations et inégalités spatiales dans la localisation des biens protégés.

Pour aller plus loin :

– https://whc.unesco.org/fr/list/
– https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Monuments-historiques-Sites-patrimoniaux-remarquables/Presentation/Le-patrimoine-mondial
– L. Prigent, « L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, les promesses d'un label ? », *Revue internationale et stratégique*, 2013/2 (n° 90), p. 127-135 (https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-2-page-127.htm).
– P. Marcotte, L. Bourdeau, « La promotion des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO : Compatible avec le développement durable ? », *Management & Avenir*, 2010/4 (n° 34), p. 270-288 (https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-4-page-270.htm).

Éléments de réponse aux questions p. 255

1. En 1972, l'UNESCO créé une Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel permettant l'inscription de 1121 sites protégés en 2019. Depuis, tous les ans, de nombreux pays proposent des éléments de leur patrimoine représentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. Les sites inscrits au patrimoine mondial font généralement l'objet d'une exploitation touristique mettant en avant cette reconnaissance. L'UNESCO peut aussi lister le patrimoine mondial en péril, pour informer la communauté internationale que des opérations majeures doivent y être effectuées. Cette liste du patrimoine en péril est très souvent reprise par les médias internationaux, aidant à la mise en œuvre d'actions de préservation localement.

2. Les sites inscrits au patrimoine mondial sont inégalement répartis dans le monde, à l'échelle continentale

(document 2) et à l'échelle nationale (document 1). Ces biens sont répertoriés suivant cinq régions selon une définition propre à l'UNESCO qui ne se base pas que sur des critères géographiques : Afrique subsaharienne, États arabes (composés de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient), Asie et Pacifique (incluant Australie et Océanie), Europe et Amérique du Nord (États-Unis et Canada), et Amérique latine (incluant le Mexique et les Caraïbes). À l'origine, l'Europe était surreprésentée. C'est encore le cas, mais l'apparition des sites naturels exceptionnels contribue à une harmonisation géographique et l'UNESCO s'efforce de respecter un équilibre entre continents dans la localisation du patrimoine mondial. À l'échelle nationale, l'affirmation des puissances émergentes comme la Chine est visible dans le classement des pays par nombre de sites inscrits. Le pays est même devenu le premier avec 55 biens inscrits par l'UNESCO, tout comme l'Italie.

3. De nombreux risques menacent le patrimoine mondial. Ils peuvent être liés à la mondialisation comme le braconnage qui alimente le marché mondial du commerce illégal d'espèces sauvages, notamment la demande chinoise, comme l'exploitation forestière illégale ou la pêche illégale. Ils sont aussi liés à l'industrialisation des sociétés, à cause d'opérations extractives – exploitation de mines, de carrières, de pétrole et de gaz, construction des infrastructures associées, construction de barrages, de ports de commerce, d'infrastructures linéaires (pipelines, voies routières et ferrées), agriculture et sylviculture industrielle, et enfin toute surexploitation des ressources. Le changement climatique met aussi en danger ce patrimoine mondial. Enfin, les conflits armés peuvent aussi mettre en danger ce patrimoine, les destructions de Daech en Irak et en Syrie (notamment sur le site antique de Palmyre) étant les exemples les plus flagrants. Chaque année, l'UNESCO dresse la liste du patrimoine mondial en péril, pour alerter et mettre en œuvre des actions de préservation.

AXE 1 Usages sociaux et politiques du patrimoine

La logique du chapitre

Dès l'élaboration de la notion de patrimoine à la fin du XVIIIe siècle et de la prise de conscience des dirigeants politiques de l'époque de son importance, le patrimoine a constitué un outil de préservation des biens matériels d'un État, mais aussi un instrument pouvant servir les visées patriotiques, voire nationalistes, surtout au XIXe siècle, des pays souhaitant renforcer leur unité nationale. Ainsi, il apparaît que le patrimoine a acquis une dimension et un rôle politiques indéniables. Mais il possède d'autres facultés, toutes aussi essentielles : on constate depuis au moins trois décennies, si ce n'est plus, qu'il est un vecteur majeur de développement économique et social. Économique, car héberger sur son territoire un édifice connu ou un site naturel remarquable, peut amener des subsides importants et générer des emplois directs et indirects. Social, car le patrimoine, mis en valeur par l'État ou les collectivités territoriales (en France), détient une charge identitaire qui peut permettre de rassembler la nation ; en outre, une utilisation didactique, à travers des ateliers pédagogiques pour les plus jeunes, par les acteurs publics et privés, lui confère une fonction éducative certaine.

Par ailleurs, il est incontestable que le patrimoine est un instrument de puissance. Les États richement dotés en bâtiments remarquables s'en servent comme des lieux où sont organisées des cérémonies fastueuses afin d'accueillir des invités prestigieux ou des décideurs, comme des chefs d'États ou des patrons de grandes entreprises. Ces événements sont l'occasion de renforcer les liens diplomatiques entre les protagonistes, afin de conclure des accords économiques et/ou culturels.

Néanmoins, le patrimoine peut aussi générer des conflits. En effet, l'histoire est jalonnée d'exemples d'appropriations illégales et de vols d'objets précieux, notamment durant l'époque de la colonisation, où de nombreux États européens ont spolié les biens culturels des peuples colonisés. Certains d'entre eux ont, dès le XIXe siècle, réclamé les trésors qui leur avaient été dérobés. Leurs appels ont été d'abord peu entendus ; puis ils ont pu s'appuyer sur le droit international pour montrer la validité et la légitimité de leurs réclamations, notamment des textes comme l'appel du directeur de l'UNESCO pour le retour du patrimoine (1978). Un cas emblématique est celui des marbres du Parthénon, prélevés sur le site par Lord Elgin en 1801, récupérés par le British Museum en 1816 et revendiqués par la Grèce depuis son indépendance en 1830. Mais ces conflits peuvent également se dérouler au niveau national ou local, par exemple lorsque les autorités veulent détruire tel ou tel bâtiment et que la population environnante s'y oppose.

Au final, le patrimoine représente un enjeu considérable pour les États, quels qu'ils soient, développés ou non. Son exploitation peut générer d'importantes retombées économiques et l'utilisation théâtralisée de monuments en fait un moyen d'action diplomatique. La majorité des pays ont ainsi bien compris les bénéfices qu'ils peuvent espérer des usages politiques et sociaux de leur patrimoine.

Bibliographie

– J.-Y. Andrieux, *Patrimoine et société*, Presses universitaires de Rennes, 1998. Cet ouvrage aborde les enjeux et les usages sociaux du patrimoine aujourd'hui.
– J.-Y. Andrieux (dir.), *Patrimoine. Sources et paradoxes de l'identité*, actes du cycle de conférences prononcées à l'université Rennes 2, 5 nov. 2007-2 avril 2008, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011. Une réflexion sur les rapports entre patrimoine et identité, notamment concernant les risques de l'instrumentalisation celui-ci.
– P. Beghain, *Le Patrimoine : culture et lien social*, Presses de Sciences Po, Paris, 1998. L'auteur insiste sur une nécessaire redéfinition du concept de patrimoine pour qu'il renforce le lien social.

– G. Di Meo, *Le Patrimoine, un besoin social contemporain*. Patrimoine et estuaires, Actes du colloque international de Blaye, 5-7 octobre 2005, Blaye. Un article éclairant sur l'extension de la notion de patrimoine dans les sociétés occidentales et sur le processus accru de patrimonialisation.
– A. Sinou, « Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux », *Autrepart*, 2005, n° 33. Cet article analyse le processus de patrimonialisation récent dans les pays anciennement colonisés et notamment de la réutilisation du bâti colonial.
– M. Vernières, « Le patrimoine : une ressource pour le développement », *Techniques financières et développement*, 2015, n° 118. L'auteur démontre que le patrimoine constitue une ressource qu'il convient de valoriser dans une perspective de développement économique et social d'un territoire.

Sitographie

– Une vidéo de l'INA sur le conflit entre la Grèce et le Royaume-Uni concernant le retour des dalles de la frise du Parthénon exposées au British Museum : https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001518/athenes-et-londres-se-disputent-les-frises-du-parthenon.html
– Une vidéo de l'INA sur la nouvelle offre culturelle du château de Versailles : https://www.ina.fr/video/I05270389
– Une vidéo de l'INA (1973) sur la restauration du château de Versailles et le mécénat états-unien qui en permit la sauvegarde : https://www.ina.fr/video/I05250826
– Une page de l'UNESCO sur la question du retour des biens culturels, avec de nombres documents, publications, vidéos disponibles dans l'onglet « ressources » situé à droite :
– http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/restitution-of-cultural-property/
– Un article d'Alain Babadzan autour du phénomène récent de patrimonialisation : https://lersem.www.univ-montp3.fr/fr/revue-num%C3%A9ro-2/les-usages-sociaux-du-patrimoine-alain-babadzan

p. 256-257 Ouverture

Éléments de réponse aux questions p. 256

1. La plupart des États cherchent à conserver, entretenir et valoriser leur patrimoine. Pour cela, beaucoup se sont dotés de musées, à qui ils ont confié ces tâches. Ceux-ci, publics ou privés, sont dépositaires d'une partie du patrimoine.

2. Les grands musées du monde, comme le musée du Louvre ou le MoMA à New York, disposent depuis des années d'ateliers pédagogiques ouverts aux enfants et aux adolescents. Ils assument donc une mission éducative et montrent ainsi un usage social du patrimoine. Ce patrimoine pourra ainsi être apprécié et traverser les générations.

Éléments de réponse aux questions p. 257

1. Les États richement dotés en bâtiments admirables ont un usage politique de ce patrimoine. Des cérémonies fastueuses accueillant des invités prestigieux sont l'occasion de renforcer les liens diplomatiques afin de conclure des accords économiques et/ou culturels. Lors de la visite du président indien Narendra Modi, E. Macron a évoqué avec lui la coopération économique de leurs deux pays (livraison des Rafales français vendus à l'Inde en 2016, projet indien d'acheter six réacteurs nucléaires à la France). En outre, le domaine de Chantilly, déjà connu des touristes indiens, espère des retombées économiques de cette entrevue.

p. 258-259 Repères

Usages sociaux et politiques du patrimoine

Dans cette double page Repères, les expressions « usages sociaux » et « usages politiques » du patrimoine sont clairement explicitées. En ce qui concerne la première, il s'avère que la plupart des États utilisent le patrimoine, à travers des monuments ou des sites mis en valeur, comme créateur de ciment social, dans la mesure où il permet une appropriation et une identification des citoyens à leur territoire ; il a donc une fonction identitaire. Il possède aussi une fonction éducative : les musées, les châteaux, etc., ont ainsi développé des ateliers pédagogiques à destination des jeunes, afin qu'ils connaissent, apprécient et intègrent intellectuellement le patrimoine local, voire national.

Éléments de réponse aux questions p. 259

1. Les États utilisent généralement deux leviers pour parvenir à ces objectifs de cohésion sociale et d'unité sociale grâce au patrimoine. Ils doivent d'abord le mettre en valeur. Ainsi, ils organisent des événements qui font la promotion des sites, des édifices qu'ils possèdent à travers des journées spécialement dédiées (Journées européennes du patrimoine), mais aussi celle de festivals culturels emblématiques (festival d'Avignon). Cela doit permettre d'inculquer une culture commune à une grande partie de la population et d'en faire de meilleurs citoyens. Ensuite, toujours dans cette logique, ils cherchent à éduquer la jeunesse, ce qui est réalisé par le biais des ateliers éducatifs que l'on retrouve désormais dans la majorité des musées, des châteaux, etc.

2. Il est désormais indéniable que le patrimoine représente un élément essentiel du *soft power* pour les grandes puissances. En effet, il constitue un instrument diplomatique de premier ordre. Comme nous le montre la photographie du couple Trump reçu par Xi Jinping devant la Cité interdite, où le Président chinois a fait donner un concert privé pour ses deux invités et leur a fait découvrir le palais pluriséculaire. Cette visite s'est conclue par des accords commerciaux d'un montant de plus de 253 milliards de dollars. Emmanuel Macron s'est lui servi du cadre prestigieux du château de Versailles pour vanter les mérites de l'appareil productif français auprès de chefs d'entreprise étrangers en 2018 (« *Choose France* »). Enfin, le patrimoine naturel peut également être utilisé pour conclure des partenariats culturels. La Chine a mis en œuvre la « diplomatie du panda » depuis le VII^e^ siècle afin de renforcer ses relations culturelles, économiques et diplomatiques avec certains pays. Ce qu'illustre la photographie montrant le prêt de deux pandas géants chinois au zoo de Berlin en 2017, où l'on constate la présence de la chancelière allemande Angela Merkel, ce qui démontre qu'il ne s'agit pas d'un événement anodin.

p. 260-261 Jalon 1A

Réaménager la mémoire. Les usages de Versailles de l'Empire à nos jours

Ce Jalon vise à montrer à analyser les usages sociaux et politiques du château de Versailles depuis le XIX^e^ siècle, exercés par différents acteurs. Après la Révolution française, au gré des changements de régime, il a été plus ou moins utilisé. Napoléon Bonaparte souhaitait en faire un écrin magnifiant son régime, mais les circonstances ne lui ont pas permis de réaliser son projet. Il faut attendre Louis-Philippe pour que l'édifice retrouve sa splendeur passée. Il le transforme en musée, mais avec un objectif politique bien précis : une réconciliation entre la monarchie et la France. Par la suite, Versailles ne perd pas son importance dans ce domaine ; il est fréquemment mis en avant par les gouvernants qui s'en servent pour des réceptions officielles, des signatures de traités, etc. Son rôle culturel s'est affirmé dans la deuxième moitié du XX^e^ siècle ; il est à la fois un site cinématographique apprécié, mais aussi le théâtre d'expositions d'envergure internationale. Enfin, il conserve un rôle diplomatique au service de la grandeur française, comme le démontre sa mise en lumière fréquente par le président Emmanuel Macron (réception de Poutine), et toujours politique puisque le chef de l'État y tient annuellement un discours devant le Congrès.

Document 1

En 1805, Napoléon visite le château de Versailles ; l'année d'après, il commande les premiers travaux d'aménagement, puis confie à l'architecte Jacques Gondouin la transformation de l'édifice. Ces projets sont abandonnés en raison des coûts engendrés par les opérations militaires de l'empereur. En 1811, Pierre Fontaine et Alexandre Dufour proposent un nouveau projet : il prévoit la construction d'un bâtiment faisant pendant au Grand Commun, l'un et l'autre intégrés au château et reliés par une façade sur la cour, la colonnade masquant l'arrière de la chapelle du palais. La fin précipitée de l'Empire empêcha la réalisation de celui-ci.

Document 2

L'archiviste Éric Landgraf expose un des grands projets de Louis-Philippe : réconcilier la monarchie et la Révolution française. Ainsi, celui-ci décide de créer le musée de l'histoire de France sis au château de Versailles. Il s'agit d'une entreprise monumentale, tant par les sommes qui y sont englouties, que par l'ampleur du chantier qui mobilise des centaines d'ouvriers ; le projet était particulièrement suivi par le souverain qui y effectue 398 visites et y investit une partie de sa fortune personnelle (18 millions de francs de l'époque).

Document 3

En avril 1855, Napoléon III et l'impératrice Eugénie sont reçus par la reine Victoria au château de Windsor. L'empereur français est décoré de l'ordre de la Jarretière. La visite est un réel succès diplomatique, le voyage ayant eu pour but de rapprocher la France et le Royaume-Uni. Ainsi, dans les rangs français s'impose l'idée d'une visite officielle de la souveraine anglaise. La tenue de l'Exposition universelle à Paris est l'occasion rêvée. Napoléon III accueille la reine Victoria et son mari, le prince Albert de Saxe-Cobourg à Boulogne-sur-Mer le 18 août 1855. Le séjour de la souveraine est ponctué de nombreuses cérémonies officielles et de divertissements. Le 25 août, un souper est donné en son honneur dans la salle de l'Opéra du château de Versailles. Le dîner fut servi entre la première et la seconde partie d'un bal. La table avait été dressée pour 400 convives. À l'issue de cette soirée, Napoléon III exprima son regret que le séjour de la reine se terminât. L'œuvre d'Eugène Lami est une commande officielle du souverain français.

Document 4

Le tableau de Sir William Orpen, peintre accrédité par l'armée anglaise durant le conflit, est l'image d'Épinal de l'événement. Les plénipotentiaires allemands Müller et Bell signent la mort dans l'âme le traité sous le regard

dominateur de Wilson, Clemenceau et Lloyd George en face d'eux. Le traité de Versailles vole en éclat vingt ans plus tard. Les clauses de celui-ci, notamment le montant des réparations de guerre, apparaissent odieuses aux Allemands. Le projet de la Société des Nations porté par Wilson est rapidement décrédibilisé par l'absence d'une force armée internationale, puis par la non-participation des États-Unis à l'organisation, suite au vote négatif du Sénat étas-unien en mars 1920.

Éléments de réponse aux questions p. 261

1. Napoléon Bonaparte voulait s'installer au château de Versailles ; ainsi, il a commandé des projets d'agrandissement, notamment aux architectes Dufour et Fontaine. Son objectif était d'en faire un écrin à la gloire de l'Empire.

2. C'est le roi Louis-Philippe lui-même qui prend cette décision de transformer le château de Versailles en musée. On constate que ce projet retient toute son attention puisqu'il y investit une somme colossale (18 millions de francs), prélevée sur sa cassette personnelle, et il rend 398 visites au chantier, afin de vérifier l'avancement des travaux.

3. L'objectif de Napoléon III est d'établir une alliance diplomatique forte avec l'Angleterre. Pour cela, après avoir lui-même effectué un voyage en Grande-Bretagne, il reçoit la reine Victoria et son époux. Il se sert du château de Versailles pour organiser des bals, des concerts et des dîners somptueux, qui vont charmer ses deux invités.

4. Le gouvernement français de l'époque a choisi le château de Versailles pour la signature du traité de paix avec l'Allemagne car il s'agissait d'un lieu de pouvoir déjà utilisé dans l'histoire nationale et, surtout, pour laver l'affront qui avait été fait par les Allemands en 1871 : le roi de Prusse Guillaume Ier s'était proclamé empereur d'Allemagne dans la galerie des Glaces après sa victoire contre le Second Empire de Napoléon III.

Synthétiser Les élèves doivent organiser leur réponse en prenant en compte la chronologie. Tout d'abord, il faut préciser que le château était tombé en désuétude pendant la Révolution française, mais que, très rapidement, il retient à nouveau l'attention, en l'occurrence, celle de Napoléon Ier. Celui-ci comptait faire de Versailles un écrin à la gloire de son Empire. Mais la fin du régime ne permet pas l'achèvement de travaux qui avaient été engagés. Louis XVIII fait aussi procéder à quelques rénovations. Mais c'est surtout Louis-Philippe qui joue un rôle important dans le retour de l'édifice sur le devant de la scène : il le convertit en musée, non sans avoir fait réaliser de grandes transformations des bâtiments. Sous le Second Empire, il est un outil de la politique diplomatique de Napoléon III qui s'en sert comme un lieu de pouvoir où sont organisées des réceptions hautes en couleur.

Travailler autrement
L'exposé préparé par les élèves sur « la place du château de Versailles dans la mémoire allemande » doit absolument prend en compte les événements suivants : la proclamation de l'Empire allemand dans la galerie des Glaces le 18 janvier 1871 ; le « *diktat* » de Versailles en 1919 ; les visites de responsables nazis comme Goebbels pendant l'Occupation.

p. 262-263 Jalon 1B

Document 1

Au début des années 1920, le château de Versailles, par manque d'entretien régulier, est menacé de ruine. En 1924, le milliardaire et philanthrope étas-unien John D. Rockfeller propose une aide financière à l'État français pour sa restauration. C'est un premier pas. En 1953, le nouveau conservateur en chef du château est Gérald Van Der Kamp. Celui-ci va s'attacher à restaurer le domaine de Versailles, en sollicitant les institutions nationales, mais également en faisant appel à la philanthropie étrangère. Son action va être appuyée par une publicité inattendue : du 6 juillet au 6 septembre 1953, Sacha Guitry tourne au château *Si Versailles m'était conté*. Une partie des droits du film est offerte pour la conservation du domaine, et, surtout, le succès de celui-ci entraîne un engouement pour Versailles et lance « une mode qui ne se démodera pas » (Marc Ladreit de Lacharrière, discours d'hommage à G. Van der Kamp).

Document 2

Le château de Versailles a organisé du 10 septembre au 14 décembre 2008 une exposition de l'artiste étas-unien Jeff Koons. Celui-ci y expose dix-sept œuvres, dont son célèbre *Split-Rocker* (sculpture de 12 mètres de haut, moitié cheval à bascule, moitié dinosaure, recouverte de 100 000 fleurs), et *Ballon Dog*. L'exposition a suscité des polémiques et de nombreuses controverses, entre la direction du domaine, les commissaires de l'exposition et certaines personnalités de l'art en France d'une part, et les tenants du classicisme de l'édifice d'autre part.

Document 3

En février 2011, la société états-unienne Google lance Google Arts & Culture, un service en ligne permettant de visiter virtuellement des musées et de visualiser leurs œuvres en haute définition. Cela a été rendu possible par la technologie Street View. Dix-sept musées d'envergure internationale ont participé au projet dès ses débuts, notamment le MoMA, le musée de la Reina Sofia, le Rijksmuseum, etc. En 2012, le château de Versailles adhère à cette opération.

Document 4

En 1875, les lois constitutionnelles instaurent de façon définitive la IIIe République. Elles prévoient le bicamérisme, divisant le Parlement en deux chambres distinctes : le Sénat et la Chambre des députés. Elles ne siègent pas alors à Paris, considéré comme un foyer d'insurrections ; elles préfèrent s'installer à Versailles. Le Sénat choisit de siéger dans la salle de l'Opéra royal. Pour accueillir

la Chambre des députés, l'architecte du Parlement, Edmond de Joly, livre, fin 1875, une nouvelle salle en hémicycle aménagée au cœur de l'aile du Midi du château de Versailles. Elle est inaugurée lors de l'ouverture solennelle des chambres le 8 mars 1876. Les députés y tiennent séance jusqu'à leur retour au palais Bourbon, à Paris, en 1879. La salle possède de vastes capacités qui permettent de réunir les deux chambres en « Assemblée nationale », notamment lors de l'élection du président de la République.

Document 5

L'historien Christian Delporte, cité dans l'article, précise qu'Emmanuel Macron n'est pas le premier chef d'État français à utiliser le château de Versailles comme lieu de rencontre avec les grands de ce monde. Il ajoute que « cela permet en quelque sorte au président de la République de parler de souverain à souverain ». Ce lieu, symbole de la monarchie absolue, ne cessa pas d'exister politiquement après la Révolution française. Napoléon Ier y invita la reine de Westphalie en 1807 et Frédéric-Auguste Ier de Saxe en 1809. La Restauration puis le Second Empire furent aussi l'occasion de nombreuses visites officielles. En 1855, Napoléon III y reçut notamment la reine Victoria. À partir de 1870, la Troisième République ne mit pas fin à cette coutume et le château de Versailles disposa dès lors d'un versant républicain de son histoire. En 1873, le maréchal de Mac Mahon, alors président de la République, y invita le Shah de Perse. Félix Faure accueillit en 1896 le tsar Nicolas II. Sous les Troisième et Quatrième Républiques, de 1870 à 1958, douze visites officielles eurent pour décor le château de Versailles. Sous la Ve République, il a été utilisé une trentaine de fois entre 1958 et au début du premier mandat de F. Mitterrand. Lui-même et ces successeurs ne s'en servirent que de manière très limitée et ce, jusqu'au mandat d'Emmanuel Macron.

Éléments de réponse aux questions p. 263

1. Le château de Versailles a reçu une somme d'argent correspondant à une partie des droits du film, ces fonds devant être utilisés pour sa restauration. En outre, le film ayant connu un grand succès en France et à l'étranger, il a remis le domaine de Versailles au goût du jour et a accru sa notoriété.

2. Avec plus de 5 millions de visiteurs par an, le château de Versailles est l'un des monuments les plus visités en France et dans le monde. D'autre part, depuis les années 2000, sa direction a décidé que des artistes contemporains viendraient, chaque été, y présenter leurs œuvres.

L'exposition de Jeff Koons a suscité la polémique, car celui-ci est un artiste contemporain, très médiatisé, créant des œuvres contestées, géniales pour les uns, inutiles selon les autres, et celles-ci ont été exposées dans le chef-d'œuvre du classicisme français. Ainsi, certains historiens ou personnalités de l'art estiment qu'il s'agit d'une atteinte au bon goût, que les pièces de Koons dénatureraient le site.

3. L'application de Google Arts & Culture permet une immersion et une visite virtuelles du château de Versailles. Il est aussi possible de visualiser les œuvres exposées à l'intérieur et d'accéder à des commentaires faits par des spécialistes pour éclairer son exploration.

Pour les créateurs de l'application, il s'agit de montrer que leur produit est à la pointe de la technologie et permet une expérience inégalée. Pour la direction du château, il s'agit de développer la notoriété du domaine, notamment à l'étranger et de faire connaître, outre l'édifice, les œuvres abritées.

4. Versailles reste indéniablement un lieu de pouvoir. Lorsque la Constitution doit être modifiée, le Parlement (Assemblée nationale + Sénat) se réunit dans la salle du Congrès au château de Versailles pour procéder à ceci. Depuis le début de son quinquennat, Emmanuel Macron tient un discours devant le Congrès. Enfin, le site, depuis sa création en 1623, a été utilisé par les souverains ou les chefs d'État français comme un espace de mise en scène du pouvoir ; ils y accueillent les grands de ce monde, afin de renforcer les liens diplomatiques de leurs invités avec la France ou pour vanter les mérites du pays (opération « *Choose France* » en 2018).

Synthétiser Il faut tout d'abord que l'élève rappelle ses connaissances sur le concept de puissance avant de définir le *soft power*, et celui-ci à l'œuvre à Versailles.

Travailler autrement
Il s'agit pour les élèves de repérer les grandes étapes qui marquent les différents usages du château au XXe siècle. De manière très synthétique, on peut retenir quelques périodes : au début du XXe siècle, le château est en très mauvais état, presque à l'abandon. En 1919, il est utilisé comme un éminent lieu diplomatique avec la signature du traité de Versailles qui établit l'accord de paix signé entre l'Allemagne et les pays de la Triple Entente. Des années 1920 au début de la décennie 1950, les conservateurs se consacrent au remeublement du site. L'année 1953 est un jalon important car Gérald Van der Kamp devient conservateur en chef et va déployer son talent pour rassembler des financements afin de restaurer le domaine ; il est aidé en cela par la publicité générée par le film de Sacha Guitry *Si Versailles m'était conté*. Le succès de Versailles en tant que lieu de production cinématographique ne se démentira pas, puisque le château accueille 170 films entre 1904 et 2011 ; sa fonction culturelle est évidente. Sous la Ve République, son rôle politique (Parlement réuni en Congrès pour modification de la Constitution, 1963) et diplomatique (accueil de chefs d'État étrangers) est réaffirmé. Depuis les années 2000, son rôle culturel se renforce avec l'accueil d'artistes contemporains, et des expositions d'envergure.

p. 264-265 Jalon 2A

Conflits de patrimoine. Les frises du Parthénon depuis le XIXe siècle

Ce Jalon aborde le thème des conflits liés au patrimoine. Ceux-ci se sont multipliés dès le XIXe siècle avec les conquêtes coloniales menées essentiellement par les puissances européennes ; celles-ci ont spolié des biens culturels appartenant à des peuples autochtones. L'un

des litiges les plus emblématiques est celui opposant la Grèce au gouvernement britannique et à la direction du British Museum depuis le XIXe siècle. En effet, en 1800, Lord Elgin, l'ambassadeur britannique auprès du gouvernement ottoman, avait diligenté une équipe d'artistes et d'archéologues pour explorer le site du Parthénon. Dès 1801, il prélève illégalement des statues et des plaques de marbres provenant de la frise du Parthénon (appelées « marbres Elgin » au Royaume-Uni). Confronté à des difficultés financières, il finit par les vendre au British Museum en 1816. Dès son indépendance (1830), la Grèce réclame le retour des dalles de la frise du Parthénon, car elle estime que les documents produits par Elgin pour justifier l'accaparement de celles-ci n'ont pas de valeur juridique. Le roi Othon Ier de Grèce (1832-1862) essaie de les racheter, puis de procéder à un échange de pièces archéologiques. Ces négociations n'aboutissent pas. L'affaire rebondit à la fin du XXe siècle, avec les revendications énergiques formulées par Mélina Mercouri, ministre de la Culture grecque en 1986, qui se soldent également par un échec. Avec l'annonce du Brexit, le gouvernement grec s'est tourné vers la commission européenne pour solliciter le rapatriement de ces sculptures historiques, une demande qui a été refusée en novembre 2017.

Document 1

Le tableau *Phidias montrant la frise du Parthénon à ses amis* est le seul parmi les 448 œuvres du peintre Lawrence Alma-Tadema à s'intéresser à l'Antiquité grecque. L'auteur convie les spectateurs à une visite presque commentée de la frise, élément architectonique et décoratif du monument phare de l'Acropole d'Athènes, le Parthénon. Dans une scène intimiste éclairée au flambeau, le sculpteur Phidias présente sa réalisation en cours de construction à un public privilégié et averti : Périclès, Aspasie, Alcibiade, etc.

Document 2

C'est en 1800 que Lord Elgin charge le peintre Lusieri de prélever sur le site du Parthénon un maximum d'éléments qu'ils pourront rapatrier en Angleterre. Néanmoins, les autorités locales, dans un premier temps, ne le laissent pas travailler comme il le souhaite sur le site. Finalement, Elgin corrompt les fonctionnaires ottomans. Ainsi, fin juillet 1801, Hunt, le chapelain d'Elgin, demanda et obtint l'autorisation d'emporter une métope de la frise. Le travail fut destructeur ; pour avoir accès aux métopes, il fallut enlever l'intégralité de ce qui restait de la corniche sud qui fut jetée au sol. Il fallait travailler vite, car les Français (et tout spécialement l'archéologue Fauvel) commençaient à revenir en grâce auprès des Ottomans. En mai 1802, quand Lord Elgin et son épouse vinrent à Athènes inspecter les travaux, sept métopes avaient été enlevées du Parthénon, ainsi que les statues des frontons et une vingtaine de plaques de la frise. Lusieri travaillait dans l'urgence et avec de moins en moins de précautions. Le 16 septembre, il écrivit à son commanditaire que pour la « huitième métope, celle où le Centaure emporte la femme [...] [il avait été] obligé d'être un peu barbare » : par là, il signifiait qu'il avait fait tomber encore plus de corniche.

Document 3

En 1816, le caricaturiste écossais né à Londres, John Cruikshank, évoque la polémique qui a eu lieu en Angleterre en raison de l'achat des marbres d'Elgin par le gouvernement. En effet, le pays était frappé par une sévère famine et pour de nombreux députés, le montant de 35 000 livres offert à Elgin pour ses marbres constitue une dépense exorbitante (alors que pour Elgin cela avait représenté un coût total de 74 000 livres). Sur la gauche, Lord Castlereagh, alors secrétaire d'État aux Affaires étrangères, dit « Bonne affaire pour vous Johnny ! Seulement 35 000 livres ! Je les ai achetés exprès pour vous ! Ne pensez pas au pain quand vous pouvez avoir des pierres si bon marché ». Au centre, John Bull répond : « Je ne pense pas que ces pierres soient parfaites ! Et je ne pense pas les acheter pour le moment. Le commerce est très mauvais et les provisions très chères et ma famille ne peut pas manger des pierres... ».

Document 4

Cette peinture montre une vue idéalisée de « La salle temporaire d'Elgin au Musée en 1819 ». Cette salle a été conçue par l'architecte du musée, Robert Smirke, pour l'exposition temporaire des sculptures du Parthénon apportées d'Athènes par Lord Elgin, achetées par le gouvernement et déposées au British Museum en 1816. Le tableau présente des portraits du personnel, d'un administrateur et de visiteurs. On sait peu de choses sur l'artiste, qui apparaît assis à droite du tableau. Le docteur Gray [donateur de l'œuvre au British Museum] a écrit que le tableau « a été exposé dans la maison de l'artiste à Hart Street, Bloomsbury ». Il a ensuite été acheté auprès d'un marchand par le conservateur des antiquités, Edward Hawkins, puis par Gray après la mort de Hawkins.

Document 5

L'auteure, ancienne élève de l'école des Chartes, cheffe d'un service d'archives historiques aux Archives nationales, livre une analyse des déprédations d'Elgin sur le Parthénon, tout en donnant des repères historiques et en narrant les vicissitudes qu'a connues l'édifice au cours du temps.

Éléments de réponse aux questions p. 265

1. La frise du Parthénon est un ensemble constitué de statues et de dalles sculptées. Pour les historiens de l'art, les historiens et les archéologues, ces dalles représenteraient, sous la forme d'une frise, une représentation de la procession des Grandes Panathénées, qui se déroulaient à Athènes.

2. Il a été pillé à l'époque de Justinien. Puis, transformé en église vers 550 et en mosquée en 1456. Lors de la période ottomane, le Parthénon avait été transformé en forteresse militaire. Il avait subi des tirs de mortiers lors du siège d'Athènes par les Vénitiens en 1687.

Lord Elgin justifie le prélèvement des statues et des marbres du Parthénon en disant que ceux-ci sont fortement dégradés, et qu'il les ramène en Angleterre pour les

protéger. Les dalles enlevées directement sur le temple dégradent fortement l'édifice, comme l'avoue Lusieri.

3. Les vêtements soignés des visiteurs montrent qu'il s'agit principalement d'aristocrates, même si l'on remarque un artiste au premier plan sur la droite, en train de faire des croquis.

La culture en Angleterre au XIX^e^ siècle est essentiellement réservée aux élites fortunées (aristocratie et grande bourgeoisie).

4. John Bull, le personnage allégorique représentant le Royaume-Uni, est en train d'acheter les marbres d'Elgin, alors même que sa famille souffre de la faim. Le caricaturiste, John Cruikshank, dénonce le fait que le gouvernement ait acheté ces œuvres d'art alors que le pays est durement frappé par une famine.

Synthétiser Il s'agit pour les élèves de montrer qu'il y a plusieurs types de réactions face à l'accaparement des marbres du Parthénon : l'aristocratie, la bourgeoisie et les artistes les voient comme des éléments culturels incontournables et n'hésitent pas à aller visiter le British Museum, leur lieu d'exposition. En revanche, des intellectuels comme Lord Byron critiquent vertement Elgin qui est accusé d'être un pillard ; de même que le caricaturiste John Cruikshank qui se moque du gouvernement, qui a déboursé 35 000 livres pour les dalles et statues, alors qu'une partie du pays mourrait de faim.

Travailler à l'oral
Les élèves doivent montrer que, tout comme pour Elgin, c'est l'influence diplomatique de leur pays qui a permis aux Allemands d'accaparer les éléments du grand autel.

p. 266-267 Jalon 2B

Document 1

Les marbres de Lord Elgin sont achetés en 1816 par le gouvernement britannique. Ils sont ensuite exposées dès la même année au British Museum. Depuis 1830 et les revendications de l'État grec, la direction du musée oppose un refus ferme au retour de ces biens culturels dans leur pays d'origine. L'argument qu'elle utilisait le plus jusqu'à la fin des années 2000 était que la Grèce ne disposait pas d'un musée ou d'une structure apte à recueillir, exposer, et entretenir les marbres d'Elgin. Or, depuis 2009, le pays s'est doté d'un musée, au pied de l'Acropole, spécialement conçu pour les recevoir. Les arguties du British Museum ne sont donc plus valables.

Document 2

Amadou-Mahtar M'bow est un homme politique sénégalais, plusieurs fois ministre dans son pays. Il a été président de l'UNESCO de 1974 à 1987. En 1978, il interpelle les anciens États colonisateurs et les exhorte à restituer les biens culturels prélevés dans leurs anciennes colonies. Sa déclaration comporte un passage célèbre : « J'appelle solennellement les gouvernements des États membres de l'Organisation à conclure des accords bilatéraux prévoyant le retour des biens culturels aux pays qui les ont perdus ; à promouvoir prêts à long terme, dépôts, ventes et donations entre institutions intéressées en vue de favoriser un échange international plus juste des biens culturels ; à ratifier, s'ils ne l'ont pas encore fait, et à appliquer avec rigueur la Convention qui leur donne les moyens de s'opposer efficacement aux trafics illicites d'objets d'art et d'archéologie. »

Document 3

En 1974, l'actrice grecque Mélina Mercouri entame une carrière politique. Elle est députée du Mouvement socialiste panhellénique en 1978 et ministre de la Culture de 1981 à 1989, puis de 1993 jusqu'à sa mort. Elle s'est battue, mais sans succès, pour le retour des frises du Parthénon exposées au British Museum. Elle s'est dépensée sans compter pour réparer ce qu'elle considérait comme une énorme injustice. En 1986, elle prononce ce discours, resté célèbre, devant l'Oxford Union Society, qui est une société de débats, l'une des plus prestigieuses au monde. Beaucoup de membres de cette organisation étaient en faveur du retour des marbres d'Elgin en Grèce.

Document 4

Le musée de l'Acropole d'Athènes est ouvert en 2009. Il abrite les objets provenant des monuments et des fouilles sur l'Acropole : bas-reliefs, statues et céramiques allant de la Préhistoire à l'Antiquité tardive. Il contient une salle spécialement consacrée à la frise du Parthénon (dalles et métopes), prévue également pour recevoir les dalles manquantes, actuellement hébergées au British Museum et revendiquées par le gouvernement grec.

Document 5

Le Comité britannique pour la restitution des marbres du Parthénon fait campagne depuis les années 1980 pour que les sculptures exposées au British Museum soient rendues à la Grèce. Cette association a reçu de nombreux soutiens : des universitaires britanniques (historiens, archéologues), mais aussi des personnalités médiatiques comme George Clooney ou Ian McKellen.

Éléments de réponse aux questions p. 267

1. Selon le gouvernement britannique et le British Museum, la Grèce ne disposait d'un lieu d'exposition et de conservation suffisamment bien équipé et performant pour recevoir les sculptures du Parthénon.

Les marbres d'Elgin sont parmi les pièces les plus célèbres du British Museum ; ils enrichissent considérablement leurs collections, accroissent la réputation du musée et représentent aussi une source de revenus indirects.

2. Pour Amadou-Mahtar M'bow, le directeur de l'UNESCO en 1978, les biens culturels représentent l'identité d'un peuple et sa mémoire. En leur dérobant une partie de leurs trésors nationaux, les colonisateurs ont privé les colonisés d'une partie d'eux-mêmes.

3. Le passage à relever : « Car il s'agit bien des marbres du Parthénon. Il n'existe pas de marbres d'Elgin. Une attaque en règle, fiévreuse, terrifiante, [fut] menée contre un édifice [le Parthénon]. »

Beaucoup d'artistes britanniques ont condamné les agissements de Lord Elgin. Pour Horace Smith, c'est un « voleur de marbres ». Lord Byron le surnommait « le pillard ».

4. La construction de ce musée de l'Acropole était une priorité pour le gouvernement grec, car cela permettait d'invalider l'argument du gouvernement britannique et du British Museum selon lequel la Grèce ne disposait d'un lieu performant pour accueillir et conserver les marbres d'Elgin.

5. Le Comité britannique pour la restitution des marbres du Parthénon est une association britannique qui milite pour les marbres d'Elgin soient rendus à la Grèce. Il fait des campagnes médiatiques retentissantes au Royaume-Uni, et il est soutenu par des universitaires, des personnalités médiatiques, des citoyens.

Synthétiser Il s'agit de montrer dans ce paragraphe que la querelle entre la Grèce et le Royaume-Uni concernant les marbres d'Elgin a commencé dès l'indépendance du pays en 1830 et que celles-ci se poursuivent toujours en 2020. Les élèves doivent citer les événements les plus marquants de la lutte engagée entre les deux États. Les premières tentatives de négociations du roi Othon Ier de Grèce entre 1834 et 1843 n'ont pas abouti, débouchant sur des relations diplomatiques tendues entre les deux pays. La polémique a ressurgi en 1986 avec l'appel lancé par la ministre de la Culture Mélina Mercouri et se poursuit depuis : le gouvernement grec a profité du Brexit pour reposer officiellement la question du retour des sculptures du Parthénon auprès de la Commission européenne. Pour l'instant, il se heurte toujours au refus conjoint du gouvernement britannique et du British Museum.

Travailler autrement
Le paragraphe doit suivre et indiquer les éléments apportés par la vidéo : l'importance historique du Parthénon ; les énormes travaux de restauration qui y sont engagés ; le souhait de la majorité des archéologues grecs pour le retour des marbres d'Elgin en Grèce ; le fait que ce dernier ait considérablement dégradé l'édifice lorsqu'il a prélevé les statues et les dalles ; la construction du musée de l'Acropole qui invalide l'argument du gouvernement britannique et du British Museum selon lequel ce pays ne disposait pas d'un musée suffisamment équipé pour recevoir les sculptures ; le nouvel argument de la direction du British Museum qui insiste sur le caractère « universel » de sa collection, qui mettrait en valeur l'apport grec antique au reste du monde ; le soutien d'une partie de la population britannique au retour des marbres d'Elgin en Grèce.

p. 270-271 Exercices Bac

Exercice 1

1a. Patrimoine : littéralement « l'héritage des pères », ensemble de biens détenu ou transmis par un individu, mais aussi ce qu'une communauté choisit de conserver de son passé. La notion a évolué avec le temps, elle est plus large aujourd'hui avec notamment la prise en compte du patrimoine immatériel.

Puissance : capacité à établir sa domination ou du moins son influence dans le monde.

1b. Il s'agit des principales puissances mondiales, qui détiennent un patrimoine remarquable (édifices, sites naturels, faune…) et qui s'en servent dans le cadre des relations internationales : la France (Louvre Abu Dhabi, réceptions à Versailles, etc.), la Chine (diplomatie du panda), le Japon (« *Cool Japan* »), la Corée du Sud (K-pop), etc. Dans les acteurs secondaires, on retrouve des États qui ne possèdent pas l'envergure des États cités précédemment, mais qui utilisent leur patrimoine ou le mettent en valeur afin d'en obtenir des retombées (diplomatiques, économiques…), comme par exemple le parc national Kruger en Afrique du Sud, ou celui du Kilimandjaro en Tanzanie.

1c. Les bornes chronologiques n'apparaissent pas dans le sujet. Mais on comprend qu'il s'agit de la période contemporaine, on peut même préciser des années 1980 (accélération de la mondialisation) à nos jours. En ce qui concerne les bornes spatiales, le « niveau international » suggère des exemples choisis dans le monde entier.

1d. Ils l'utilisent à la fois comme un instrument de diplomatie, pour conclure des accords économiques et des partenariats culturels.

1e. Initialement, le patrimoine, et surtout les édifices étaient des lieux de pouvoir, où l'on signait des traités de paix, des accords diplomatiques. En France, dans les années 1970-1980, les responsables politiques ont pris conscience qu'il pouvait servir de levier pour le développement économique et social des territoires, voire du pays entier. Au niveau international, le patrimoine (monumental, naturel) est mis en exergue dans les rapports diplomatiques.

Les conséquences en sont que le patrimoine est devenu un enjeu majeur, au niveau économique, diplomatique, politique, social, voire stratégique, tant au niveau local, national, qu'international.

2. Quels usages les États font-ils de leur patrimoine et qu'espèrent-ils en retirer dans le cadre des relations internationales ?

Exercice 2

L'exposé à l'oral pourra comporter deux parties : la première qui montre que le patrimoine monumental national a depuis longtemps été utilisé par les souverains (Napoléon Bonaparte, Louis-Philippe, Napoléon III) et les chefs d'État français (de Gaulle…) pour organiser des réceptions fastueuses afin de recevoir dignement leurs

invités et de favoriser ainsi les relations diplomatiques avec ceux-ci. La seconde peut aborder le patrimoine français qui « s'exporte », en se servant des exemples bien connus du Louvre Abu Dhabi, la Sorbonne Abu Dhabi, etc.

Exercice 3

L'exposé doit insister sur plusieurs points, notamment : la venue de pandas chinois dans un pays étranger est le fruit d'une négociation réalisée entre les chefs d'État ; en l'occurrence, Hu Jintao et Nicolas Sarkozy. Cet événement est l'occasion pour les deux pays d'opérer un rapprochement diplomatique. Enfin, le zoo de Beauval peut espérer de fortes retombées économiques liées à la présence des deux plantigrades.

Exercice 4 :

1. Une caricature, publiée en mars 2015.

2. Dilem est un dessinateur de presse algérien ; il publie ses caricatures dans le quotidien algérien *Liberté*, dans l'hebdomadaire français *Charlie Hebdo* et dans l'émission de télévision Kiosque de TV5 Monde.

Charlie Hebdo est un journal hebdomadaire satirique français, fondé en 1970 par François Cavanna et le professeur Choron.

3. Il s'agit d'un membre de l'organisation terroriste État islamique. Derrière lui, on peut voir le socle d'une statue dont il ne reste que les pieds. Le corps de celle-ci a été réduit en gravats par cet homme à coups de masse.

4. Une légende en haut de la caricature « Daech s'est acharné sur les statues ». Dilem reprend des événements d'actualité : des statues détruites par cette organisation en Irak, plus précisément dans les villes de Hatra et de Nimroud. La bulle : « on en a besoin pour les lapidations ». Cette phrase est une référence aux pratiques réalisées par Daech, en l'occurrence la lapidation des femmes adultères. Il s'agit (selon eux) d'une application de la charia.

5. L'auteur utilise l'humour et la dérision pour condamner les actions de Daech qui a détruit une partie du patrimoine de l'Irak et de la Syrie. Selon un procédé humoristique, l'auteur fait s'excuser le membre de l'organisation qui justifie un fait révoltant par un autre fait révoltant ! C'est une condamnation sans ambiguïté de Dilem vis-à-vis de cette organisation terroriste.

6. En reprenant tous les éléments de votre analyse (questions 1 à 5), il s'agira de rédiger un paragraphe structuré, présentant d'abord la nature du document, son auteur, sa composition globale, en finissant par le message délivré par Dilem, ainsi que sa portée.

AXE 2 Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrences

La logique du chapitre

L'objectif de cet Axe 2 est de montrer que le patrimoine culturel ou naturel, matériel ou immatériel, est au cœur de nombreux enjeux et tensions dans les sociétés, notamment urbaines. En effet, la préservation du patrimoine est un objet de développement économique, par le tourisme culturel, par exemple dans les grandes villes touristiques choisies par le programme que sont Paris et Venise. Cette mise en valeur peut s'appuyer sur la Convention de l'UNESCO mais aussi sur des infrastructures, des évènements et un imaginaire commun véhiculé par les arts et les médias.

Cependant la mise en valeur touristique du patrimoine reflète aussi les inégalités de la mondialisation, car elle est plus difficile dans les pays les moins avancés comme le Mali, 3e espace choisi par le programme. Ce patrimoine est par ailleurs au cœur de tensions entre acteurs. La massification du tourisme entraîne des mouvements de protestation dans les grandes villes touristiques, contre une marchandisation de la ville trop orientée vers l'activité touristique, contre les rénovations pour l'usage de l'espace par les touristes dans les hauts lieux patrimoniaux, ou à l'inverse contre l'impossibilité d'une rénovation urbaine pour préserver un patrimoine muséifié. Les solutions pour encadrer ce tourisme de masse sont difficiles à mettre en place. Le modèle est peu remis en question par des acteurs qui en sont très dépendants économiquement, entraînant un risque pour la préservation du patrimoine.

Enfin, le patrimoine est aussi en danger face à diverses menaces, géopolitiques comme au Mali ou climatiques comme à Venise par exemple, posant la question de l'échelle de gouvernance à privilégier pour répondre à ces menaces et ces défis et ainsi préserver le patrimoine.

Bibliographie

– A. Fermigier, *La Bataille de Paris. Des Halles à la Pyramide. Chroniques d'urbanisme,* Gallimard, 1991. André Fermigier, grand critique d'architecture, témoigne des transformations de Paris, des Halles ou de la gare d'Orsay, jusqu'à la bataille perdue contre la pyramide du Louvre.

– P. Pinion, *Paris détruit*, Parigramme, 2011. Un panorama illustré des destructions qui ont affecté Paris, des destructions symboliques sous la Révolution aux réhabilitations actuelles en passant par les grandes opérations urbaines traumatisantes des années 1960-1970.

– E. Hazan, *L'Invention de Paris,* Seuil, 2012. Une histoire de la ville et de ses révolutions à travers une déambulation dans ses rues et ses quartiers.

– F.-X. Fauvelle et I. Surun (dir.), *Atlas historique de l'Afrique. De la Préhistoire à nos jours,* Autrement, 2019. Cet atlas permet de comprendre à l'aide de cartes les civilisations et empires qui se sont développés sur le continent africain au fil des siècles.

– F.-X. Fauvelle (dir.), *L'Afrique ancienne,* Belin, 2018. Un manuel d'histoire des civilisations de l'Afrique ancienne richement illustré pour se renseigner sur l'empire du Mali.

– A. Zorzi, *Histoire de Venise,* Perrin, collection Tempus, 2015. Un voyage à travers l'histoire de la ville et de ses habitants, par l'un des meilleurs spécialistes du patrimoine vénitien.

p. 274-275 Ouverture

Éléments de réponse aux questions p. 274-275

1. Les deux documents permettent d'identifier deux types de patrimoine majeurs, le patrimoine culturel et le patrimoine naturel. Un point commun à ces deux exemples est la fragilité de ce patrimoine, ici face aux incendies qui menacent de les faire disparaître. Un autre point commun est la tension entre acteurs que l'on peut rencontrer au sujet de la protection ou de la reconstruction de ce patrimoine.

2. Ces incendies ont touché les opinions publiques dans le monde car, dans notre village global, ces lieux et espaces emblématiques, même s'ils n'ont pas été visités, font partie de l'imaginaire commun véhiculé par les arts et les médias. C'est aussi pour cela que les réactions ont pu être polémiques sur les actions à mettre en œuvre pour leur nécessaire préservation ou reconstruction. Concernant Notre-Dame, des tensions existent aujourd'hui au sujet d'une reconstruction à l'identique ou non du monument, et de la flèche de l'édifice bâtie lors de grands travaux de restauration par Viollet-le-Duc en 1859. Quant aux gigantesques incendies dans le « poumon de notre planète », le Président Emmanuel Macron y a réagi sur Twitter, illustrant son tweet d'une photo largement relayée. Mais s'il s'agit bien de la forêt amazonienne, la photo avait été prise bien avant par le reporter américain Loren McIntyre, décédé en 2003. Un prétexte utilisé par Jair Bolsonaro pour lancer une violente polémique, le Président brésilien accusant le Président français d'ingérence.

p. 276-277 Repères

Patrimoine et tourisme

L'objectif de cette page Repères est de montrer le lien entre patrimoine et tourisme, à travers la grande variété des acteurs et des espaces concernés.

Éléments de réponse aux questions p. 277

1. Un visiteur est un touriste s'il passe une nuit sur place, et un excursionniste si son voyage n'inclut pas de nuit sur place.
Pour aller plus loin : https://media.unwto.org/fr/content/comprende-le-tourisme-glossaire-de-base.

2. Le lien entre patrimoine et tourisme est très fort dès le XVIII^e^ siècle, avec le « Grand Tour » déjà évoqué dans l'introduction du thème. Un acteur apparaît très tôt et il est toujours très présent : le guide de voyage, qui permet d'accompagner le touriste, mais qui sélectionne aussi à sa place les lieux patrimoniaux dignes d'un détour. Ces guides sont donc des acteurs centraux qui impulsent la construction des espaces touristiques nationaux. L'UNESCO a aussi un rôle important, par la labellisation « patrimoine mondial » qui permet de structurer une mise en valeur touristique, mais aussi des actions de préservation.

3. La géographie du tourisme et celle des sites classés au patrimoine mondial ne correspondent pas. Les deux pays abritant le plus grand nombre de sites (l'Italie et la Chine avec 55 sites) ne sont pas les plus visités au monde, malgré une forte augmentation du nombre de touristes vers la Chine ces dernières années. Les trois pays les plus visités sont la France, l'Espagne et les États-Unis, qui comptent peu de sites classés (24) car ils mettent en valeur leur patrimoine par d'autres actions, notamment celle des parcs nationaux (les très nombreux et visités parcs naturels de l'Utah n'étant par exemple pas classés par l'UNESCO). Certains pays souvent ciblés par l'UNESCO sont même à la périphérie d'une géographie du tourisme, qui reste très liée à celle de la mondialisation et des trois aires de puissance mondiales : ainsi le Brésil et l'Australie ont accueilli seulement moins de 10 millions de touristes en 2017.

4. Les principales villes touristiques du monde sont essentiellement concentrées en Europe et en Asie-Pacifique. New York est seule aux États-Unis car la géographie du tourisme y est moins concentrée et de nombreux touristes sont attirés par le patrimoine naturel du pays et moins par les centres urbains. En Europe, de nombreux pôles touristiques sont liés au tourisme culturel et au patrimoine urbain. En Asie du Sud-Est, la Thaïlande a misé sur le tourisme de masse, notamment balnéaire (Phuket, Pattaya).

Ces villes ne sont pas toutes économiquement dépendantes de l'activité touristique car le PIB créé par les touristes à Shanghaï ou Paris est important en valeur absolue, mais faible en pourcentage par rapport au PIB urbain total de ces villes. À l'inverse près de la moitié du PIB urbain de Cancún (Mexique) est dû à l'activité touristique (par tourisme de masse, notamment les *spring break* des étudiants états-uniens). On trouve aussi d'autres villes dépendantes du tourisme comme Orlando (avec son Disneyworld floridien) ou Venise, un exemple développé dans cet Axe 2.

p. 278-279 Jalon 1A

Paris entre protection et nouvel urbanisme

L'objectif de ce Jalon est de montrer les hésitations parisiennes entre développement économique et préservation du patrimoine, car souvent les deux objectifs ne peuvent être conciliés dans les projets d'urbanisme. Et l'exemple parisien permet aussi de montrer comment la préservation du patrimoine est devenue un impératif de plus en plus important dans la prise de décision politique, à l'image de la France dans son ensemble.

Document 1

Cette peinture représente deux ponts sur la Seine, en plein centre de Paris, en contrebas de ce qui est aujourd'hui la place de l'Hôtel de Ville. Hubert Robert permet ainsi de conserver une trace des maisons qui recouvraient les ponts parisiens, remplis d'échoppes, comme on le voit encore aujourd'hui sur le Ponte Vecchio à Florence. Une

partie du roman *Le Parfum* de Patrick Süskind décrit ces commerces sur la Seine.

Document 2

Ce procès-verbal relatant une réunion du Conseil municipal parisien en 1898 permet de montrer le lent passage d'un urbanisme par la démolition, le baron Haussmann en étant l'exemple le plus marquant, à un urbanisme plus respectueux du patrimoine passé. La destruction en juillet 1897 de l'hôtel d'Anglade, un hôtel du XVII^e^ siècle en parfait état, pour y construire des infrastructures commerciales est pour Alfred Lamouroux le point déclencheur d'une prise de conscience de la nécessaire conservation des traces du passé.

Document 3

Cette carte permet de localiser les différentes strates de l'extension urbaine parisienne ainsi que les principaux plans d'urbanisme et aménagements majeurs. Le cœur historique parisien est l'île de la Cité, et l'immédiate rive gauche de la Seine, avec des ruines gallo-romaines comme les arènes de Lutèce et les thermes de Cluny. Une première enceinte bâtie par Philippe Auguste incluait aussi dans les remparts le quartier du Marais. L'enceinte des fermiers généraux délimitait la ville au XVIII^e^ siècle, et l'on devait y payer l'octroi pour faire pénétrer des produits dans la ville. En 1844, une fortification défensive est construite au-delà des premiers villages et collines, mais l'urbanisation galopante du XIX^e^ siècle fait que ces interstices s'urbanisent très vite et ces espaces sont annexés en 1860, donnant à Paris ses 20 arrondissements actuels. En parallèle, le préfet Haussmann lance ses grandes transformations, et il n'hésite pas à détruire de nombreux vieux quartiers centraux de Paris, aux rues étroites et insalubres, pour les remplacer par un plan d'urbanisme moderne prônant l'hygiénisme et les boulevards aérés percés en ligne droite. Depuis, les Expositions universelles sous la III^e^ République ont permis la construction de nombreux monuments emblématiques comme la Tour Eiffel en 1889. Enfin, sous la V^e^ République, de nombreux Présidents ont voulu laisser une trace urbanistique dans Paris.

Document 4

Cette maquette témoigne de la persistance d'un urbanisme de la table rase au XX^e^ siècle. Le jeune architecte Le Corbusier présente en 1922 un plan sur un terrain débarrassé de toute construction antérieure, inspiré des principes de la Charte d'Athènes qui souhaite le zonage des activités avec des moyens de circulation entre chaque quartier. Ce plan séduit Gabriel Voisin, constructeur d'avions et d'automobiles, qui finance en 1925 une étude pour que ce projet s'applique au centre de Paris. Ce plan, resté à l'état de projet, préfigure tout de même les grandes rénovations urbaines après les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, comme au Havre ou à Brest. En 1967, un plan autoroutier pour Paris a aussi été pensé. Des autoroutes intra-urbaines et des échangeurs (notamment un enroulant l'Opéra Garnier) étaient prévus pour Paris « d'ici l'an 2000 ». Ce projet devait détruire 10 000 logements et coûter au moins 6 milliards de francs, mais une grande partie fut abandonnée par Valéry Giscard d'Estaing en 1974, dans un contexte de crise économique et face à une franche opposition des Parisiens.

Éléments de réponse aux questions p. 279

1. Le baron Haussmann cherche à moderniser Paris par un vaste plan d'urbanisme voulu par Napoléon III (document 3 et acteur clé). L'objectif est de faciliter la circulation et d'améliorer l'hygiène dans la ville. Il perce de grandes avenues reliant des places étendues, construit des gares, un système d'égouts... Les anciens immeubles et autres traces du passé sont rasés. Haussmann est vu comme un démolisseur par Alfred Lamouroux (document 2).

2. La Commission du Vieux Paris souhaite rompre avec cet urbanisme destructeur comme sur les ponts parisiens (document 1), sous Haussmann ou jusqu'en juillet 1897 avec l'hôtel d'Anglade. Elle veut être le relais parisien de l'Inspection générale des monuments historiques, chargée depuis 1830 d'établir des listes de monuments à restaurer dans tout le pays.

3. Le moyen de transport au cœur de ce projet est l'automobile. De grands axes de circulation, comme des autoroutes intra-urbaines, permettraient de circuler. Ce projet souhaite raser une grande partie du centre historique parisien, immédiatement au nord de l'île de la Cité, face au palais du Louvre. Un grand nombre de bâtiments historiques auraient été détruits, et le paysage aurait été transformé par ces hautes tours.

Synthétiser L'objectif est ici de montrer que Paris, capitale et vitrine du pays, est au cœur des projets d'aménagements du pouvoir, et cherche à se développer économiquement par des infrastructures de façon continue. Mais ces projets négligent la préservation du patrimoine, jusqu'à une lente prise en compte, la Commission du Vieux Paris étant une première rupture. De nombreuses lois permettant ensuite de préserver le patrimoine urbain, comme la loi Malraux en 1962 qui instaure les « plans de sauvegarde et de mise en valeur », ciblant le quartier historique du Marais.

Travailler à l'oral
L'exposé ne doit pas oublier l'objectif militaire des percées d'Haussmann, qui doivent faciliter les mouvements de troupe à l'intérieur de la capitale, au milieu d'un siècle de révolutions parisiennes (cf. Éric Hazan, *L'Invention de Paris*, 2012). L'influence d'Haussmann est importante sur d'autres plans d'urbanisme français et européens, mais il ne faut pas oublier d'autres précurseurs comme par exemple Ildefons Cerda et son plan d'urbanisme pour Barcelone en 1859.

p. 280-281 Jalon 1B

Document 1

En janvier 1984 est dévoilé le projet du Grand Louvre. Il visait d'abord à récupérer l'aile du bâtiment occupée alors par le ministère des Finances, pour pouvoir doubler la superficie du musée. De plus, la cour centrale était un parking et le musée était handicapé par l'absence d'une entrée centrale indispensable à un « *musée de masse* ». Une pyramide de verre est choisie pour couvrir cette nouvelle entrée. La « bataille de la pyramide » est le nom donné à la polémique engagée lorsqu'en janvier 1984 est dévoilé le projet du Grand Louvre. André Fermigier, chroniqueur artistique du *Monde*, lance la polémique en disant que l'architecte Ieoh Ming Pei « *traite la cour du Louvre en annexe de Disneyland* ». Fermigier se fait l'écho d'autres architectes français qui ont peu apprécié le choix d'un Sino-Américain. Dans un autre article, un journaliste du *Monde*, Jacques Michel, assure que le Louvre doit devenir un « *musée de masse* » et non une chasse gardée pour « *public cultivé* ». André Fermigier annonce sa démission du journal. Après d'énormes travaux doublés de fouilles archéologiques, la pyramide est inaugurée en 1989 par François Mitterrand. Ce projet montre les crispations autour des lieux à forte portée symbolique comme le Centre Pompidou ou la pyramide du Louvre, entre nécessaire développement économique par le tourisme de masse et préservation d'un paysage muséifié.

Document 2

Ce document illustre les tensions entre mise en valeur du patrimoine pour un développement économique et usage de la ville par ses résidents permanents. En effet, des élus et des associations se sont opposés aux projets d'aménagements des berges de Seine, notamment l'idée de réinstaller des commerces sur des ponts au-dessus de la Seine. Leur volonté était de limiter la densification du tissu urbain en bord de Seine. Ces tensions se retrouvent aussi autour du projet pour la transformation de la gare du Nord.

Document 3

Un autre projet est lui plus consensuel à Paris, celui de la transformation du quartier Montparnasse. Les bâtiments concernés ne rentrent pas dans ce paysage caractéristique et homogène recherché par les touristes. Ce patrimoine urbanistique des années 1970 ne fait ainsi pas objet d'une préservation. La volonté est d'ouvrir l'espace et les perspectives urbaines, de promouvoir une architecture contemporaine, tout en maintenant le développement économique, ici le nombre de commerces.

Document 4

La polémique récente autour d'un autre monument emblématique, la cathédrale Notre-Dame de Paris, montre d'abord l'importance du patrimoine culturel à l'échelle mondiale. Cela montre aussi le poids du tourisme dans le développement économique de la ville, la volonté présidentielle étant de reconstruire avant l'échéance majeure que seront les Jeux Olympiques de 2024. Enfin, cette nouvelle « querelle des Anciens et des Modernes » au sujet de sa reconstruction montre l'importance que prend le patrimoine parisien dans l'opinion publique.

Éléments de réponse aux questions p. 281

1. Ce projet entraîne de fortes crispations car c'est un lieu emblématique qui interpelle l'opinion publique, entre modernisation pour un développement économique par le tourisme de masse et conservation d'un paysage muséifié à forte portée historique.

2. Les projets sont de lancer sur le fleuve trois nouvelles passerelles accueillant des activités commerciales, financées par le privé, et la vente de droits à construire pour deux bâtiments sur l'espace public de la place Mazas (12e arrondissement), à l'angle de la Seine et du bassin de l'Arsenal. L'UNESCO s'oppose à la modification d'un site classé au patrimoine mondial. Les élus et les associations s'opposent à la « densification » et la « marchandisation » du fleuve et de ses quais.

3. Le projet de réaménagement du quartier Montparnasse cherche à « redonner de l'attrait à ce quartier emblématique de Paris ». La tour de 210 mètres de 1973 sera transformée en gratte-ciel végétalisé. Des espaces seront piétonnisés et le jardin sera plus accessible.

Il contribuerait au développement économique de la ville car la gare Montparnasse pourrait absorber plus de voyageurs et le centre commercial serait rénové tout en conservant le même volume de commerces. Il y a peu d'opposition car cette architecture des années 1970 ne fait pas partie du patrimoine caractéristique mis en avant et recherché par les touristes.

4. Une première école souhaite une « reconstruction inventive » de la flèche de la cathédrale, et une autre défend une reconstruction à l'identique. Un lien peut être fait avec la « bataille de la pyramide » du Louvre car c'est ici aussi une initiative présidentielle qui cherche à laisser une empreinte dans un paysage parisien majeur, ce qui suscite des polémiques.

Synthétiser L'objectif est ici de montrer que le patrimoine parisien est un atout énorme pour le développement économique par le tourisme. Mais il peut créer des conflits d'usage avec les riverains face à cette massification du tourisme et cette appropriation de l'espace. Et la nécessaire préservation de ce patrimoine peut aussi se transformer en muséification, ce qui peut freiner les volontés de modernisation de la ville.

Travailler autrement

Un des exemples majeurs à mobiliser ici est la percée de la via dei Fori Imperiali par Mussolini. Cette percée reliait symboliquement le Colisée à la *Piazza Venezia*, laquelle était le centre du nouvel empire fasciste. Lors de son inauguration, le 9 avril 1932, Mussolini à cheval, coupa lui-même le ruban. Il cherchait à utiliser le passé antique et son patrimoine dans sa propagande, sans préserver toutes les traces archéologiques potentielles du

site. À l'inverse, aujourd'hui, le chantier du métro romain, indispensable au développement économique de la ville, est au ralenti. Il est régulièrement arrêté après la mise à jour de restes antiques dans le sous-sol de la ville.

p. 282-283 Jalon 2A

La question patrimoniale au Mali, un enjeu géopolitique

L'objectif de ce Jalon est de montrer les enjeux autour de la protection du patrimoine dans un pays en développement, le Mali. Tout d'abord, la description d'un patrimoine riche et méconnu est à faire. Puis, les menaces passées et actuelles envers ce patrimoine sont à analyser, notamment en abordant la situation de cet espace sahélien au cœur de la « mondialisation grise » et ses trafics, et de plus en plus intégré à la nébuleuse djihadiste. Les acteurs de la protection et la restauration de ce patrimoine sont à recenser, notamment le rôle de l'UNESCO à Tombouctou.

Document 1 à 3

L'espace malien a laissé de nombreuses traces historiques dans les sources locales, arabes ou européennes. Dès l'Antiquité on trouve à travers le Sahara des flux commerciaux grâce aux caravanes de dromadaires. Les produits échangés à travers le désert ont toujours été de haute valeur ajoutée, car il fallait au moins un mois de traversée et des dangers multiples. Au Mali, sont échangés l'or du fleuve aurifère Sénégal, des esclaves, du sel, du coton, de l'ivoire contre des étoffes (draps), des chevaux, des livres… L'islam se diffuse en suivant cet axe, du nord vers le sud, par les commerçants arabes. L'empereur du Mali est le *mansa* (« roi des rois »). Celui qui a le plus impressionné le monde est le 10e *mansa*, Kankou Moussa. Il part en pèlerinage pour La Mecque en 1324 avec 60 000 hommes, 12 000 esclaves et 80 dromadaires portant des tonnes d'or. En arrivant au Caire, il donne tellement d'or aux habitants pour les impressionner qu'il fut le seul homme dans l'Histoire à modifier le cours mondial de l'or. Dans son empire, il développe de nombreuses villes au bord du Niger, par exemple Tombouctou, ville renommée pour son palais, sa madrasa, sa bibliothèque, sa mosquée Djingareyber et son marché, décrits par des voyageurs musulmans comme Ibn Battuta en 1352-53. Une autre description du commerce transsaharien et de la ville de Tombouctou est faite par Amin Maalouf dans *Léon l'Africain*, en 1986. Les successeurs de Kankou Moussa n'ont pas réussi à maintenir leur autorité sur un ensemble aussi vaste. Maghan (1332-1336) vit le sac de Tombouctou par les Mossi et l'empire du Mali disparaît face à la nouvelle hégémonie de l'Empire songhaï. Ces empires africains déclinent au XVIIe siècle suite à la découverte de nouvelles routes commerciales par les Européens. En effet, le commerce se réduit avec les « Grandes Découvertes » et surtout plus tard à cause de la colonisation et de la littoralisation des échanges.

Document 4

Plusieurs peuples ont subsisté dans cet espace malien, comme le peuple dogon, réputé pour sa mythologie, ses statues et ses masques de cérémonie. De nombreuses œuvres d'art, le plus souvent conservées en Europe, témoigne encore aujourd'hui de ce riche patrimoine historique. Jacques Chirac a œuvré pendant sa présidence à la promotion des arts premiers (c'est-à-dire les arts africain, océanien, précolombien, etc.), invisibles dans les grands musées français. Il a d'abord favorisé l'ouverture en 2000 du pavillon des Sessions, une salle du musée du Louvre consacrée à ces arts premiers. Il a aussi permis l'ouverture du musée du quai Branly. En 2011, une exposition y est consacrée à l'art dogon, que l'ancien Président découvre en avant-première.

Document 5

Ce document permet de rappeler les conditions d'acquisition d'œuvres d'art africaine pendant la colonisation. Elles sont soit des butins de guerre, ou des achats à prix bradés. Par exemple, la mission Dakar-Djibouti, une expédition ethnographique menée en Afrique en 1931, avait acheté un masque dogon pour seulement 7 francs, alors que le même mois, un tel masque était vendu à Drouot en moyenne à 200 francs. Ce document permet aussi de poser les bases d'un débat relancé par Emmanuel Macron, celui de la restitution de ces œuvres. Dans le discours prononcé à l'université de Ouagadougou, le 28 novembre 2017, le Président français annonçait la mise en œuvre, dans un délai de cinq ans, de « restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique ». Puis un « Rapport sur la restitution du patrimoine africain » confié à Bénédicte Savoy, historienne de l'art et à Felwine Sarr, écrivain et professeur d'économie sénégalais, a été remis à Emmanuel Macron fin 2018. Afin de rompre avec l'inaliénabilité du patrimoine national qui empêchait jusqu'alors la France de répondre aux réclamations de certains pays, le rapport Savoy-Sarr préconise d'organiser la restitution du patrimoine culturel africain en modifiant le code du patrimoine français.

Éléments de réponse aux questions p. 283

1. La richesse de cette civilisation vient du commerce avec les Arabes, et notamment de l'or. C'est ce qui explique son rapide effondrement lorsque les routes commerciales se sont fortement transformées au XVIe siècle.

2. Au XIVe siècle, l'empereur Kankou Moussa développe de nombreuses villes au bord du Niger, telle Tombouctou, ville renommée dans le monde pour son palais, sa madrasa, sa bibliothèque, sa mosquée Djingareyber et son marché.

3. Les œuvres d'art africaines ont été acquises pendant la colonisation soit par la force, soit à prix bradés. Ces œuvres sont aujourd'hui exposées dans de nombreux musées, notamment celui du quai Branly à Paris.

4. Les conditions d'acquisition peuvent appuyer le choix d'une restitution, tout comme la volonté que l'Afrique

se réapproprie son patrimoine. La bonne valorisation par les musées, le difficile transfert d'œuvres fragiles ainsi que les capacités muséales africaines déficientes peuvent empêcher le choix d'une restitution.

Synthétiser La chronologie peut s'appuyer sur le bloc Repères.

Travailler à l'oral
La question 4 peut être transformée en débat, avec le document 5 comme base pour lancer des recherches personnelles des élèves avant le débat.

p. 284-285 Jalon 2B

Document 1

Cette carte permet de faire le point sur la situation géopolitique du Sahel. Aujourd'hui la région est de nouveau convoitée pour ses hydrocarbures ou ses ressources minières, notamment l'uranium, stratégique pour la France et ses centrales nucléaires.

Le Sahara est un espace de transit pour les migrants vers l'Europe et permet à une multitude d'acteurs criminels, de s'enrichir en les rackettant. Ces acteurs participent souvent à d'autres trafics illégaux sur les mêmes routes : drogue d'abord ou encore contrefaçon et contrebande (voitures, cigarettes, essence, etc.). Le trafic d'armes est associé à ces autres flux avec les mêmes acteurs généralement et les mêmes routes. La plupart viennent des arsenaux libyens pillés après la guerre civile de 2011. De plus, ces espaces sont peu habités, peu contrôlés, les frontières sont poreuses, faciles à traverser et fournissent des refuges aux criminels. Les groupes qui se livrent à ces commerces sont souvent liés aux groupes djihadistes qui opèrent dans la région, qui perçoivent un tribut lors du passage des marchandises dans les zones qu'ils contrôlent. Le Sahara est donc un vaste espace de non-droit qui s'inscrit dans la mondialisation par l'augmentation des activités illicites : on parle de « mondialisation grise ».

Cette situation alimente l'instabilité politique. Les Touaregs, une population nomade qui vit au Sahara, partagé entre l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, le Mali, la Mauritanie et le Niger, veut plus de considération des pouvoirs locaux. Ils se sentent lésés en ne profitant pas des retombées économiques dues aux ressources locales. La rébellion touarègue démarre dans les années 1990 et se structure autour du Mouvement national de libération de l'Azawad, le MNLA, qui revendique tout le nord du Mali, une région touchée par le djihadisme. En 2012, le MNLA s'empare de tout le nord du Mali qui échappe donc au contrôle du gouvernement de Bamako. L'une de ses émanations est le groupe touareg islamiste Ansar Eddine qui se rapproche de la principale organisation islamiste de la région, Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), créé en 2007 par Mokhtar Belmokhtar, dit Le Borgne. Ce djihadiste, vétéran de l'Afghanistan ayant côtoyé Ben Laden, prend part à la guerre civile algérienne dans les années 1990 et doit se réfugier dans le désert après la défaite et la répression de la dictature militaire. En 2012, profitant du conflit entre le gouvernement de Bamako et les Touaregs, les djihadistes s'emparent de plusieurs villes majeures du nord du Mali dont Gao et Tombouctou. Face à la menace d'un conflit qui se déplace au sud, la France lance l'opération Serval et repousse militairement les groupes terroristes. Toutefois, cette aide ne semble pas suffisante pour endiguer cette menace mouvante. On remarque une confusion entre djihadistes et trafiquants, à travers ces frontières poreuses, mais qui leur sont utiles car elles freinent les courses-poursuites et les enquêtes criminelles. La menace terroriste déborde actuellement de la région sahélo-saharienne vers d'autres pays africains (Ansar al-Charia en Tunisie et Libye, Boko Haram au nord du Nigeria…). Elle est aussi nouvelle, car au Mali la minorité des Peuls est de plus en plus tentée de rejoindre les islamistes d'AQMI. Les États occidentaux doivent renforcer leur coopération militaire avec les pays du Sahel pour lutter contre la menace terroriste, mais ils doivent aussi participer à trouver d'autres solutions pour la sécurité et le développement de la région.

Document 2 et 3

Les djihadistes ont déstabilisé le pays, et ont indirectement menacé le patrimoine malien, voire directement, en ciblant certains sites comme la ville de Tombouctou. On y trouve des mausolées, qui sont des monuments funéraires dédiés à des saints musulmans locaux et qui ont été classés au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1988. Leur destruction a été revendiquée en juillet 2012 par le groupe Ansar Dine et sa « police islamique », qui contrôlait le nord du Mali avec ses alliés d'AQMI. Pour eux, les cultes personnalisés autour de ces saints seraient incompatibles avec un islam où seul le prophète Mahomet peut être invoqué. Les djihadistes ont aussi souhaité détruire les milliers de manuscrits, témoignages de l'importance de l'université islamique fondée au XV^e^ siècle qui prônait un islam modéré, ouvert et tolérant. Des habitants de la ville ont courageusement caché puis exfiltré la nuit une partie des manuscrits, par la route ou par pirogue, entassés dans des malles, jusqu'à la capitale Bamako. Ils y sont toujours stockés, mais à cause du climat humide du sud, leur bonne conservation est menacée et ces manuscrits sont à nouveau en danger.

Document 4

Depuis 2012, l'instabilité politique et les actions des djihadistes ont ruiné l'activité touristique qui faisait vivre plus de 70 % de la population. Sur la carte « *Conseils aux voyageurs* » éditée par le Quai d'Orsay, Tombouctou est encore en avril 2020 en zone rouge, notamment après des enlèvements visant les Occidentaux. Les attaques revendiquées par des groupes djihadistes se multiplient.

Éléments de réponse aux questions p. 285

1. Les ressources de la région sont l'or, héritage du passé malien, l'uranium, une ressource stratégique pour l'énergie nucléaire et les hydrocarbures, surtout au sud de l'Algérie. Le tourisme est une ressource potentielle avec la mise en valeur du patrimoine malien classé par l'UNESCO. Les trafiquants, les groupes rebelles et les

djihadistes déstabilisent la région, se finançant par le racket des migrants et les nombreux trafics illégaux.

2. En 2012, profitant du conflit entre le gouvernement de Bamako et les Touaregs, les djihadistes s'emparent de plusieurs villes majeures du nord du Mali dont Gao et Tombouctou. Face à la menace d'un conflit qui se déplace au sud, et d'une déstabilisation durable d'un espace où est extrait l'uranium stratégique pour ses centrales nucléaires, la France lance l'opération Serval et repousse militairement les groupes terroristes. Cela permet de libérer de l'emprise djihadiste des sites classés par l'UNESCO.

3. Les djihadistes ont une conception très restrictive de l'islam. Le culte des saints de Tombouctou serait ainsi incompatible avec un islam où seul le prophète Mahomet peut être invoqué. Les djihadistes ont aussi souhaité détruire les milliers de manuscrits qui prônaient un islam modéré, ouvert et tolérant. Certains habitants de la ville ont réussi à en sauver une partie, montrant leur opposition au discours et aux volontés de ces djihadistes.

4. Cette instabilité a des conséquences catastrophiques sur le tourisme, un des secteurs participant au développement du pays. Les touristes peuvent être des cibles d'enlèvement, et les ambassades déconseillent fortement aux voyageurs de se rendre dans le pays.

Synthétiser Pour avoir encore quelques précisions sur le rôle de l'UNESCO, un lien vers un des nombreux rapports de l'organisation sur son site: https://fr.unesco.org/news/dommages-caus%C3%A9s-au-patrimoine-culturel-tombouctou-sont-plus-s%C3%A9rieux-que-pr%C3%A9vu-d%E2%80%99-mission-l

Travailler autrement
Sur Palmyre, le livre de Paul Veyne, *Palmyre, l'irremplaçable trésor*, en 2015.

p. 286-287 Jalon 3A

Venise, entre valorisation touristique et protection du patrimoine

L'objectif de ce Jalon est de montrer comme une ville a réussi à mettre en valeur son patrimoine pour en faire une destination majeure du tourisme mondial. Mais ce tourisme de masse rend la ville très dépendante de cette seule activité, et surtout les enjeux économiques peuvent freiner les nécessaires régulations et aménagements pour protéger durablement ce site fragile.

Document 1

Cette image satellitale montre la spécificité du site de Venise. Dans cette lagune, les îlots ont été consolidés, réunis, pour former un archipel. Au milieu de la lagune, le centre historique de la ville. Des canaux séparent ces différentes îles et forment les axes de circulation de cette cité sur l'eau. À l'extrémité ouest du centre historique, le port accueille de nombreuses embarcations, notamment des paquebots géants déversant des millions de touristes dans les rues de la cité des Doges. De fines bandes de terre séparent la lagune vénitienne de la mer Adriatique.

Document 2

Ces chiffres montrent la dépendance économique de la ville à ce tourisme de masse. Ils sont à rapprocher des chiffres de la DP repères (p. 276) et permettent de réutiliser les définitions différenciant visiteur et touriste.

Document 3

De nombreux évènements rythment la saison touristique. Le carnaval, connu pour ses costumes et ses masques, attire des foules considérables au début du mois de février. Évènement majeur de la scène culturelle internationale, depuis 1895, la Biennale de Venise est organisée tous les ans, de mai à novembre, alternant architecture et art contemporain. Elle accueille plus de 500 000 visiteurs. La Mostra de Venise est le Festival international du film de Venise, qui se déroule annuellement en septembre, depuis 1932. La principale récompense attribuée est le Lion d'or, qui tient son nom de l'attribut du saint patron de la ville: le lion de saint Marc, l'Évangéliste.

Document 4

Cet article montre les activités et passages obligés du tourisme de masse à Venise, et l'importance des paquebots géants pour acheminer ce flux considérable de personnes.

Éléments de réponse aux questions p. 287

1. Le site de la lagune de Venise abrite un ensemble d'îlots où terre et eau se mélangent. Une fine bande de terre ou lido sépare la lagune vénitienne de la mer Adriatique.

2. Les Vénitiens ont consolidé ces multiples îlots pour en faire un archipel abritant une ville et des villages de pêcheurs ou d'artisans, comme Murano. La densité de constructions est très forte dans le centre historique, et les immeubles donnent directement sur les canaux où l'on circule en bateau. Cette ville est devenue une des principales puissances commerciales du Moyen-Âge. Venise abrite des chefs-d'œuvre architecturaux et ses palais renferment des œuvres de grands artistes. Ils ont été mis en valeur par les Vénitiens en y développant le tourisme, accentué par l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1987.

3. Des millions de visiteurs sont attirés par ces paysages uniques, ce patrimoine artistique, et de nombreux évènements permettent de répartir ces flux sur l'année et de créer de l'animation dans la ville. Le carnaval, la Biennale d'art contemporain ou la Mostra rythment la saison touristique.

4. Le tourisme fait vivre 30 000 personnes et rapporte à la municipalité deux milliards d'euros par an (11,4 % du PIB urbain). 65 % de la population vit grâce aux millions de

touristes. Mais la ville se dépeuple, son centre historique abritant environ 54 000 résidents permanents contre 180 000 en 1945, soit 1 habitant pour 148 touristes.

Synthétiser L'objectif est de reprendre les éléments de réponse précédents en 3 temporalités (héritage mis en valeur, construction de la saison touristique, massification actuelle).

Travailler autrement
Dubrovnik (anciennement Raguse) est une autre ville apparaissant dans le classement p. 276, et ce de façon très récente, du fait que la cité médiévale abritait le tournage de la série à succès *Game of Thrones*.

p. 288-289 Jalon 3B

Document 1

Cette carte permet d'abord de situer le centre historique à une autre échelle, dans son environnement proche, celui de la lagune. À travers trois petits passages, appelés « bouches de port » ou passes, le flux de la marée se propage dans la lagune et les canaux de la ville. La lagune dans son ensemble accueille d'autres activités en plus du tourisme culturel. Et les moyens de transport y sont nombreux, et à toutes les échelles, pour permettre la mobilité des touristes et des locaux. Cette carte permet aussi de voir les risques que font courir toutes ces activités sur l'environnement local. En 1981, le projet MOSE est lancé pour contenir les grandes marées, accentuées notamment par le passage des grands paquebots. Ce projet MOSE vise à installer 78 digues flottantes sur les trois passes séparant la lagune de la mer Adriatique afin de protéger Venise quand le niveau de l'eau dépasse 110 cm. Ces digues, en conditions normales, sont remplies d'eau et invisibles. Quand une marée haute est prévue, les digues se soulèvent grâce à l'envoi d'air comprimé en vidant par la même occasion l'eau. Le chantier a déjà coûté plus de 6 milliards d'euros, et a été marqué par un scandale de corruption avec un détournement d'un milliard d'euros. Par ailleurs, les travaux avancent très lentement, les Vénitiens espérant leur fin pour 2022.

Document 2

En 1897, une mesure de la marée a été effectuée à la Punta della Salute. Le niveau moyen de la mer mesuré est devenu le niveau zéro de référence de la ville pour l'élévation du niveau de la mer. Depuis, les autorités parlent de marée soutenue (*marea sostenuta*) lorsque l'eau s'élève au-dessus de 80 cm. Le centre historique est faiblement inondé (de 0 à 10 % de sa surface). Mais une marée très soutenue (*marea molto sostenuta*) de 110 cm à 139 cm ou une *acqua alta* exceptionnelle (*acqua alta eccezionale*) à partir de 140 cm peuvent avoir des conséquences catastrophiques. Ainsi, en novembre 2019, suite à une violente tempête, l'eau a atteint à Venise des niveaux historiques, à 187 centimètres au-dessus de la mer. 75 % du centre historique était inondé et les fondations de la basilique Saint-Marc sont fragilisées. Avec le dérèglement climatique, les inondations ont tendance à se multiplier (source : https://www.comune.venezia.it/node/6145) :

Années	Nombre de fois où le niveau de la mer a atteint ou dépassé 110 cm
1949-1958	11
1959-1968	29 (record à 194 cm en 1966)
1969-1978	25
1979-1988	36
1989-1998	39
1999-2008	41
2009-2018	85

Document 3

En juin 2019, suite à une panne de moteur, le paquebot géant *MSC Opera* heurte un quai puis un autre bateau touristique à son arrivée sur Venise, suscitant la panique. L'accident relance la question des dommages infligés par ces énormes navires qui naviguent près du rivage, car ils contribuent à l'érosion des fondations de cette ville déjà régulièrement inondée et qui s'enfonce lentement dans la mer. En 2012, le décret Clini-Passera interdit les paquebots dans la lagune. En théorie seulement, car les passages restent autorisés tant qu'aucune solution n'a été trouvée.

Document 4

Des mesures d'encadrement sont mises en œuvre dans de nombreuses villes de tourisme de masse comme Venise. Une taxe à l'entrée de la ville y est régulièrement évoquée pour permettre la limitation d'un « tourisme pendulaire ». On peut aussi penser à la Ligurie, où un système est expérimenté pour contrôler le nombre de personnes autorisées à visiter cinq villages de pêcheurs classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Mais la volonté politique est faible à Venise et les aménagements pour garantir l'équilibre du site difficiles à mettre en œuvre car la ville et ses résidents sont dépendants de la manne touristique.

Éléments de réponse aux questions p. 289

1. Les touristes, à l'échelle mondiale, sont acheminés par l'aéroport puis la lagune ou le port du centre historique, via la passe du Lido. À l'échelle continentale ou nationale, ils peuvent aussi utiliser le train, qui arrive en centre-ville, ou encore le car. Mais il y a aussi des flux de marchandises par les porte-conteneurs, qui utilisent les deux passes au sud et le port industriel de Porto Marghera. À l'échelle locale, les pêcheurs circulent mais surtout de nombreux travailleurs liés à l'industrie du tourisme, qui résident sur le continent et qui utilisent les ferrys pour leurs mobilités pendulaires, en attendant la construction d'un tramway sur le pont ferroviaire.

2. Une *acqua alta* est une marée haute qui inonde une grande partie de la ville. Leur accentuation s'explique par le tassement de la ville à la suite du pompage de la nappe phréatique, par le dragage des trois passes qui laissent entrer des flux de marées de façon plus importante dans la lagune mais aussi par la montée générale des eaux due au dérèglement climatique.

3. En plus du dragage des passes qui facilite les inondations, les paquebots affaiblissent les fondations des bâtiments de cette ville sur pilotis. Enfin, ils menacent de créer des accidents qui pourraient endommager un bâtiment historique de la ville, au bord de l'eau, et blesser des passants.

4. Pour contrer l'afflux de touristes, un quota d'entrées a été mis en place pour le Carnaval en 2018. En 1981, le projet MOSE est lancé pour contenir les grandes marées avec des digues flottantes qui se soulèveraient avant une *acqua alta*. Ce projet n'est toujours pas achevé. Enfin, en 2012, le décret Clini-Passera interdit les paquebots dans la lagune. En théorie seulement, car les passages restent autorisés tant qu'aucune solution n'a été trouvée.

Synthétiser L'idée est de répondre à la question en montrant bien ce dilemme pour les résidents et les autorités face à cette dépendance. Les questionnements autour du projet MOSE sont à développer ici.

Travailler à l'oral
La ville de Barcelone est aussi touchée par les effets pervers du tourisme de masse sur la qualité de vie des résidents (photo p. 293). Il faut en plus insister sur l'influence d'Airbnb, qui déstabilise le marché de la location immobilière barcelonais, avec des réactions parfois violentes des résidents contre les touristes.

p. 290-291 Grand angle

Le Mur de Berlin, entre protection et développement économique

Éléments de réponse aux questions p. 291

Cet exposé doit permettre de montrer comment le Mur de Berlin (1961-1989) est devenu un élément du patrimoine allemand et mondial au cœur d'un conflit d'usage. Beaucoup de Berlinois ont d'abord souhaité sa destruction, réalisée en grande partie en 1989. Rapidement, l'idée de préserver un morceau d'histoire pour se souvenir a été mise en œuvre. Et la principale section encore debout, réappropriée par des artistes du monde entier, est un site majeur du tourisme local. Mais les effets pervers du tourisme de masse s'y font ressentir et l'East Side Gallery est menacée par le vandalisme. Le site en plein centre-ville est enfin menacé par la volonté d'une autre forme de développement économique, soutenue par les promoteurs immobiliers. Et de nombreux Berlinois se mobilisent pour préserver ce morceau de mur après avoir voulu sa destruction des années auparavant.

p. 294-295 Exercices Bac

Exercice 1

1.

I. La progressive construction d'un patrimoine culturel
- **A.** Le rôle de l'histoire et de la politique
- **B.** Le rôle du tourisme et de l'imaginaire
- **C.** Le rôle de l'UNESCO dans la définition du patrimoine

II. Des conflits sur l'usage de ce patrimoine et de son environnement immédiat
- **A.** Entre destructions urbanistiques et conservation des traces du passé
- **B.** Entre muséification et modernisation de la ville
- **C.** Entre qualité de vie des riverains et accueil des touristes

III. Des acteurs qui peuvent mettre en danger la pérennité de ce patrimoine
- **A.** Massification touristique et vandalisme
- **B.** Instabilité politique et destruction du patrimoine culturel
- **C.** Menaces environnementales et patrimoine en péril

Exercice 2

Cet exposé s'appuie sur un exemple majeur de destruction urbanistique parisienne pour faciliter le développement économique. Les pavillons de Baltard ont été détruits pour désengorger le centre de la ville en transférant les Halles à Rungis. Seul un pavillon a été sauvé, aujourd'hui visible à Nogent. L'espace laissé vacant a permis la construction d'une gare souterraine et d'un centre commercial. Certains espaces alentour étaient utilisés comme parkings, comme celui où a été construit le Centre Pompidou. Récemment, cet espace a été au cœur d'une grande rénovation pour améliorer l'attractivité du centre commercial et la circulation dans la gare souterraine.

Exercice 3

1. C'est une dépêche AFP. L'agence France-Presse (AFP) est une agence chargée de collecter, vérifier, recouper et diffuser l'information, sous une forme neutre, fiable et utilisable directement par tous types de médias.

2. Venise est une ville sur l'eau, au milieu d'une lagune. C'est un environnement très fragile, du fait « du risque d'engloutissement que court la ville, bâtie sur 118 îles et îlots en majorité artificiels et sur pilotis. Elle s'est enfoncée de 30 centimètres dans la mer Adriatique en un siècle. »

3. Les acteurs sont le gouvernement italien, le maire de Venise, de potentiels mécènes, les commerçants, les hôteliers, les musées, les touristes ou les écologistes.

4. Il y a une tension entre les riverains et les touristes au sujet de l'engloutissement de la ville. Il y a une tension entre les écologistes, industriels et croisiéristes au

sujet du trafic et de son influence sur l'accroissement du nombre d'*acqua alta*. Il y a une tension entre le maire de Venise et le gouvernement italien de Giuseppe Conte au sujet de la lente avancée du projet MOSE.

5.

Un patrimoine culturel riche et mis en valeur…	**…mais des conflits entre acteurs quant à son utilisation…**	**…et des menaces qui appellent des réponses rapides.**
Idée : Un site et un patrimoine uniques Citation : « Venise, endroit unique, est l'héritage de tout le monde. »	Idée : Les tensions dans le centre historique Citation : « une Autrichienne de 28 ans, juge aussi la situation "étrange : les touristes prennent des photos mais la ville souffre". »	Idée : L'engloutissement de la ville Citation : « Venise a connu un nouveau pic de marée haute vendredi 15 novembre, trois jours après avoir été dévastée par des inondations records »
Idée : Le tourisme, activité vitale pour Venise Citation : « les églises, commerces, musées et hôtels de ce joyau classé au Patrimoine mondial. »	Idée : Les tensions pour préserver l'écosystème de la lagune Citation : « Les écologistes montrent aussi du doigt l'expansion du grand port industriel de Marghera, situé en face sur la terre ferme, et le défilé des bateaux de croisière géants. »	Idée : Des solutions difficiles à mettre en œuvre Citation : « De nombreux responsables dont le maire de Venise ont appelé à mettre en service "au plus vite" le projet de digues MOSE. Lancé en 2003 et retardé par des malfaçons et des enquêtes pour corruption »

ÉTUDE CONCLUSIVE

La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection

La logique du chapitre

Même s'il existe des prises de conscience de la part de certains dirigeants politiques ou d'intellectuels dès l'époque moderne, c'est lors de la Révolution française qu'apparaissent des mesures d'envergure prises pour inventorier et protéger le patrimoine du territoire national. Les députés vont créer des commissions et adopter des dispositifs afin de répertorier les biens possédant une valeur architecturale (monuments, édifices) et/ou esthétique (objets d'art). La politique du patrimoine émerge réellement en 1830 : François Guizot, alors ministre de l'Intérieur, présente au roi Louis-Philippe son rapport sur la création d'une Inspection générale des monuments historiques, chargée d'inventorier les édifices remarquables. La mission de l'inspecteur général des monuments historiques est ainsi définie en 1831 : « Constater l'existence et faire la description critique de tous les édifices du royaume qui, soit par leur date, soit par le caractère de leur architecture, soit par les événements dont ils furent les témoins, méritent l'attention de l'archéologue, de l'historien [...] ; en second lieu, [...] veiller à la conservation de ces édifices en indiquant au Gouvernement et aux autorités locales les moyens soit de prévenir, soit d'arrêter leur dégradation. » Les fondations de cette volonté étatique d'assurer la classification, la préservation et l'entretien du patrimoine sont désormais clairement établies. Puis, au cours du XIX^e^ siècle, le pouvoir décide de réorganiser les musées (1882) et d'accroître les dépôts dans les archives (1887). Le 30 mars 1887, la loi sur la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique national est promulguée. Cette disposition législative est complétée par les lois du 9 septembre 1905 portant sur la séparation de l'Église et de l'État qui place sous la juridiction de l'État les édifices cultuels (construits avant la promulgation de la loi) et la loi du 31 décembre 1913 sur le classement et le statut des monuments historiques. Entre 1930 et 1960, on constate un élargissement de la protection du patrimoine. En effet, les pouvoirs publics font voter des lois (2 mai 1930 : loi sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui étend la sauvegarde et la protection au patrimoine naturel ; 27 septembre 1941 : loi portant réglementation des fouilles archéologiques terrestres) qui agrègent au patrimoine des sites remarquables et les vestiges archéologiques. Entre 1960 et 2003, la notion de patrimoine évolue encore. La loi du 22 juillet 1960 sur la création des parcs naturels nationaux montre une réelle volonté de l'État français de protéger des zones reconnues pour la diversité de leur faune et de leur flore. Le 16 novembre 1972, les pays présents lors de la conférence de l'UNESCO signent la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. C'est un tournant, à la fois pour la France et le monde, puisqu'il est reconnu que les pays et les citoyens de toute la planète doivent s'engager pour préserver les biens culturels. L'année 2003 est une année charnière puisque le rapport du 17 novembre 2003 présente les modalités sur le transfert de monuments historiques appartenant à l'État aux collectivités territoriales, ce qui a été réalisé dans les années qui suivent. Dès lors, l'État n'est plus le seul acteur de la politique du patrimoine. Les collectivités territoriales le sont également, auquel on peut ajouter des associations, des acteurs privés (entreprises avec le mécénat et la création de fondations... et les citoyens.

Bibliographie

– M. Fumaroli, *L'État culturel : essai sur une religion moderne*, Le Livre de poche n° 4158 Biblio essais, LGF, 1999. Une enquête historique sur les origines et les précédents de la politique culturelle en France jusqu'à celle qui a eu cours sous les mandats de F. Mitterrand.

– N. Heinich, *La Fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*. Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2009. L'auteure détaille les diverses opérations par lesquelles un édifice ou un objet se retrouvent intégrés au corpus du patrimoine.

– C. Hottin et Y. Potin, « Le Patrimoine. Pourquoi, comment, jusqu'où ? », *La Documentation photographique* n° 8099, mai-juin 2014. Un ouvrage de synthèse sur la question, qui s'interroge sur la notion de patrimoine, l'évolution de celle-ci et sur les formes actuelles de patrimoine.
– D. Irvoas-Dantec et F. Morel, *C'est quoi le patrimoine ?*, Éditions Autrement, 2008. Un ouvrage court (63 p.), mais qui fait une synthèse utile sur ce qu'est le patrimoine, en expliquant pourquoi cette volonté de cataloguer et préserver les biens s'est faite jour.
– F. Lucchini (dir.), *La Mise en culture des friches industrielles*, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2016. Cet ouvrage explore les reconversions et les réappropriations des friches industrielles par les milieux artistiques, en lien ou non avec des instances locales.
– P. Moulinier, *Les Politiques publiques de la culture en France*, PUF, 2005. L'auteur analyse la politique volontariste du ministère de la Culture lors des décennies 1990 et 2000.
– P. Poirrier, *Les Politiques culturelles en France*, La Documentation française, 2002. L'auteur a rassemblé des textes législatifs, réglementaires, discours de responsables de l'administration publique, afin d'évaluer la politique culturelle impulsée par l'État depuis 1789.

Sitographie

– Un article évoquant la mise en lumière du haut-fourneau U4 d'Uckange, inscrit à l'inventaire annexe des Monuments historiques : https://www.usinenouvelle.com/article/un-parc-du-haut-fourneau-mis-en-lumiere-en-moselle.N20888
– Un article sur la reconversion de ce même site, où s'est implanté un centre de recherche sur la métallurgie et ses procédés : https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-thionville-hayange/2019/01/27/metafensch-a-uckange-le-defi-de-l-aluminium
– Un rapport sur les politiques publiques en France concernant le patrimoine, téléchargeable sous format PDF, rédigé par deux universitaires, l'une à Paris XIII (Françoise Benhamou), l'autre à HEC (David Thesmar) : https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000512.pdf
– Un autre rapport, également téléchargeable, concernant l'éducation artistique et culturelle dans les musées nationaux : https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000635.pdf
– Une vidéo référencée sur le site de l'INA sur le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, alors candidat à l'éligibilité au patrimoine mondial de l'UNESCO : https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00263/le-bassin-minier-du-nord-pas-de-calais-candidat-a-l-unesco.html
– Une vidéo qui suit la précédente, annonçant justement le classement de 353 éléments du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'UNESCO : https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur02026/annonce-du-classement-du-bassin-minier-a-l-unesco.html
– Un article évoquant les menaces qui pèsent sur certains sites du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, pourtant classés à l'UNESCO : https://www.francetvinfo.fr/economie/industrie/patrimoine-mondial-de-l-unesco-une-partie-du-bassin-minier-du-pas-de-calais-menace-de-disparition_2824871.html
– Un article de Philippe Faure, ancien ambassadeur, qui a assuré la présidence déléguée du Conseil de promotion du tourisme et Jean-Claude Ribout, ancien chroniqueur au *Monde*, dans lequel ils analysent l'importance de la gastronomie dans les relations internationales (article téléchargeable en PDF) : https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2016-1-page-151.htm ? contenu = resume#

p. 298-299 Ouverture

Éléments de réponse aux questions p. 298

1. En 1872, l'architecte Édouard Corroyer est chargé par la Commission des monuments historiques de la restauration du site. Pour faciliter ces travaux, le site est classé deux ans plus tard.

2. Après la Révolution, le site a été transformé en prison puis délaissé. Des destructions et des incendies ont dégradé le mont, et certaines parties menacent de s'effondrer.

Éléments de réponse aux questions p. 299

1. Pour sauvegarder le haut-fourneau, l'association MECILOR (Mémoire culturelle et industrielle de Lorraine), soutenue par la Direction régionale des affaires culturelles de Lorraine et la municipalité d'Uckange, obtient l'inscription du haut-fourneau à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 2001.

2. L'ancien site industriel est reconverti en pôle culturel et en centre de recherche sur la métallurgie.

3. La notion de patrimoine évolue car au XIXe siècle, ce sont les monuments « classiques » qui sont visés par les politiques de préservation du patrimoine. Au XXe siècle, comme le montrent aussi les définitions de l'UNESCO, le patrimoine culturel peut aussi être un patrimoine industriel ou un patrimoine immatériel.

p. 300-301 Repères

Le patrimoine en France

Dans cette double page Repères, les notions de patrimoine culturel et de patrimoine culturel immatériel sont définies. La définition de patrimoine culturel s'est considérablement enrichie depuis son apparition ; désormais, celui-ci englobe les édifices, les bâtiments, les objets, les sites naturels, etc. et beaucoup plus récemment le patrimoine industriel, fluvial et maritime. Le patrimoine culturel immatériel (PCI) a été établi par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel organisée par l'UNESCO en 2003. Sa définition, longue, est la suivante : « On entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ».

Éléments de réponse aux questions p. 301

1. Mérimé est devenu en 1834 le deuxième inspecteur général des monuments historiques. Il entreprend des voyages dans toute la France pour inventorier, inspecter et faire protéger les édifices remarquables. Il abat un travail colossal, renforcé par la collaboration d'Eugène Viollet-le-Duc.

2. Le principal acteur de la protection du patrimoine en France est l'État ; il est représenté par le ministère de la Culture, qui dispose de commissions comme la Commission nationale des monuments historiques qui inventorie, classe et propose des mesures pour protéger les monuments historiques, les immeubles et les objets d'art. Néanmoins, il y a d'autres acteurs comme la Fondation du patrimoine qui est un organisme privé, mais qui a reçu une délégation de la part de l'État pour accorder un label qui permet au propriétaire réalisant des travaux de bénéficier de déductions fiscales significatives. Enfin, les entreprises privées jouent également un rôle important (mécénat…).

3. La notion de patrimoine culturel s'est considérablement enrichie depuis sa première définition (XIXe siècle). Aujourd'hui, le patrimoine culturel englobe aussi bien le patrimoine matériel, qu'immatériel. Ce dernier (voir la définition de PCI) regroupe par exemple des objets, des artefacts, des pratiques (l'alpinisme), des savoir-faire (la dentelle au point d'Alençon ; tapisserie d'Aubusson). Ainsi, certains historiens ont pu dire que, finalement, « tout est patrimoine » !

4. La notion de patrimoine est apparue lors de la Révolution française. En 1790, les députés ont alors institué une Commission des monuments, chargée d'inventorier les édifices et objets français remarquables. Puis, des services d'archives ont été créés (1796) et des musées en province (1801).

5. En 1941, les vestiges archéologiques intègrent la notion de patrimoine. En 1957, les sites naturels. Depuis 1972, l'UNESCO inclut des éléments comme le patrimoine immatériel.

p. 302-303 Jalon 1

La gestion du patrimoine français : évolutions d'une politique publique

Dans ce Jalon, il s'agit de s'interroger sur la politique du patrimoine en France : quand est-elle née ? comment a-t-elle évolué ? comment est-elle appliquée ? Les prémices de celle-ci apparaissent au moment de la Révolution française, avec la volonté de certains députés (Talleyrand, l'abbé Grégoire) de classer et de protéger des monuments remarquables et les objets d'art. Pour les historiens c'est avec la création de l'Inspection générale des monuments historiques en 1830 par François Guizot que l'on peut réellement parler de politique du patrimoine en France. Les pouvoirs publics vont alors adopter tout un arsenal législatif afin d'inventorier, de classer, de protéger et d'entretenir les édifices ayant une valeur

esthétique et historique. Cette politique s'élargit et évolue au cours du XXe siècle, avec l'intégration des vestiges historiques dans le patrimoine (loi de 1941), ainsi que les sites naturels exceptionnels (loi de 1957 ; création des parcs nationaux en 1960). Celle-ci est principalement définie et mise en œuvre par l'État via le ministère de la Culture, qui entreprend des actions visant à valoriser le patrimoine (Journées européennes du patrimoine). Néanmoins, il n'est pas inutile de se questionner sur la pertinence ou l'efficacité des mesures étatiques adoptées dans ce domaine (document 4).

Document 1

Le 13 octobre 1790, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, alors évêque d'Autun, tient un discours resté célèbre devant l'Assemblée constituante. Il évoque principalement la nécessité de réformer l'instruction publique, et, à la fin de son allocution, il formule un certain nombre de propositions concernant la classification et la sauvegarde des monuments, des objets d'art et des archives.

Document 2

Les Journées européennes du patrimoine sont des manifestations nationales annuelles, organisées actuellement dans une cinquantaine de pays, sur le modèle des « Journées Portes ouvertes des monuments historiques » créées en 1984 par le ministère de la Culture français. Ces manifestations locales dont les dates s'étalent de fin août à début novembre, permettent au public la découverte de nombreux édifices et autres lieux qui ne sont souvent qu'exceptionnellement ouverts au public, ou de musées dont l'accès devient alors provisoirement gratuit ou à prix réduit. En 1991, le Conseil de l'Europe institue officiellement des « Journées européennes du patrimoine », auxquelles l'Union européenne s'associe en soutenant le bureau de coordination dans sa mission de promotion internationale dont la création est alors confiée aux Pays-Bas. En 1995, ce sont 34 pays européens qui s'associent à la manifestation et 13 millions d'Européens qui visitent les 26 000 monuments ouverts pour l'occasion. En 2000, six États supplémentaires (principautés d'Andorre et de Monaco, Islande, Vatican, Macédoine, Ukraine) ouvrent les portes de leur patrimoine. En 2002, la Turquie crée la même manifestation que les pays européens. En 2001, Taïwan imite les 47 pays déjà associés à la manifestation, pourtant toujours qualifiée d'européenne. En 2019, on compte plus d'une cinquantaine de pays participant à cette opération.

Document 3

C'est par la loi n° 60-708 du 22 juillet 1960 (bien après la Suède en 1909), que le statut officiel de parc national est créé en France métropolitaine, par une loi élaborée par le ministère de l'Agriculture. Le premier parc national français, le parc national de la Vanoise, est créé le 6 juillet 1963. En France, un parc national est une zone naturelle qui est classée du fait de sa richesse naturelle exceptionnelle. Il a la particularité d'être structuré en deux secteurs à la réglementation distincte : une zone de protection appelée « *zone cœur* » à la réglementation stricte de protection de la nature et une « *aire d'adhésion* » où les communes sont partenaires du développement durable du parc. La législation du parc national est plus stricte que celle du parc naturel régional. En 2019, la France compte onze parcs nationaux : huit en métropole dont quatre en haute montagne (Vanoise, Pyrénées, Écrins, Mercantour), le parc national des Cévennes situé en moyenne montagne, le parc national de Port-Cros et le parc national des Calanques mi-terrestres, mi-marins ainsi que le parc national des forêts en plaine ; et trois en outre-mer, en Guyane, à la Réunion et en Guadeloupe.

Document 4

Le loto du patrimoine, commercialisé sous l'appellation « Super Loto Mission Patrimoine », est un jeu de loto créé par la Française des jeux afin de récolter des fonds destinés à la Fondation du patrimoine pour assurer l'entretien de monuments considérés comme étant en péril, qu'il s'agisse de monuments historiques ou non. Ce dispositif a été adopté grâce à un amendement au projet de loi des finances rectificative pour 2017 adopté en décembre 2017. Les monuments qui bénéficient de cette nouvelle ressource ont été identifiés dans le cadre de la mission confiée à Stéphane Bern par Emmanuel Macron en novembre 2017. Cette mission a permis d'identifier 270 monuments, dont 18 sites « emblématiques » (aqueduc romain du Gier, château de Bussy-Rabutin… qui ont figuré sur les billets de loto vendus. Le premier tirage de ce loto a lieu à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, les 15 et 16 septembre 2018. L'affectation des fonds est déterminée par une convention entre le ministère de la Culture et la Fondation du patrimoine. La deuxième édition de la Mission Patrimoine se déroule en deux temps en 2019. Le tirage du Loto du Patrimoine a lieu le dimanche 14 juillet, pour la fête nationale. Le jeu de grattage est quant à lui mis en vente pour les Journées européennes du patrimoine (13 au 15 septembre).

Éléments de réponse aux questions p. 303

1. Talleyrand utilise l'expression : « Les chefs-d'œuvre des arts sont de grands moyens d'instruction, dont le talent enrichit sans cesse les générations suivantes » ; il veut dire par là que les édifices et objets d'art permettent d'éduquer les enfants à l'art et à l'histoire, mais servent aussi à former des citoyens.

Pour lui, d'autres éléments méritent d'être protégés comme les églises, les maisons devenues domaines nationaux, mais aussi les dépôts des chartes, etc., c'est-à-dire tout ce qui constitue ce qu'on appelle aujourd'hui les archives.

2. Les partenaires sont nombreux et sont aussi bien des acteurs publics (ministère de la Culture, musées nationaux), des acteurs privés (Lidl, Crédit Agricole, etc.) et des institutions comme l'Union européenne.

Pour les acteurs privés, le fait d'investir de l'argent dans les opérations de valorisation du patrimoine leur permet d'améliorer leur image auprès du public et, surtout, de bénéficier de déductions fiscales.

3. Les parcs nationaux en France ont principalement été créés dans des sites naturels de montagne ou donnant sur la mer. On retrouve dans ces zones une flore et une faune tout à fait exceptionnelles, qui nécessitent une protection particulière, décidée par les pouvoirs publics à partir de 1960 (date de création des parcs nationaux en France).

4. L'État français finance la restauration de monuments remarquables, comme le château de Voltaire à Ferney, mais il a aussi créé une loterie et un jeu de grattage, dont les bénéfices sont affectés au patrimoine national. Le député LR Gilles Carrez estime qu'il y a eu des coupes budgétaires très importantes, et que les dividendes du loto du patrimoine ne pourront les couvrir.

Synthétiser Dans leur paragraphe, les élèves doivent utiliser à la fois les documents et les informations tirées du bloc Repères. Il s'agit de montrer que l'État français agit tout d'abord en promulguant des lois visant à protéger le patrimoine. Il complète les mesures législatives en sanctuarisant certains sites (parcs nationaux), mais également en menant des actions de promotion du patrimoine (via le ministère de la Culture) visant à mieux faire connaître les monuments, les édifices auprès du public. Il n'hésite pas pour cela avec faire également appel aux acteurs privés (entreprises).

Travailler à l'oral
Les élèves peuvent utiliser les ressources à disposition au CDI, mais aussi celles numériques (sites web…). Ils doivent donc citer notamment la date de l'inscription de ce patrimoine, les entités gérant le site, les actions de protection et de valorisation mises en place, les conflits d'usage potentiels, etc.

p. 304-305 Jalon 2

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, entre héritage culturel et reconversion

Ce jalon est centré sur le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, une zone qui a vu se développer une intense activité industrielle et minière entre le XIXe et le XXe siècle. Néanmoins, celle-ci a énormément souffert dans les années 1970 et 1980, à la fois des effets de la crise économique consécutive aux chocs pétroliers, et de la concurrence étrangère (charbon moins cher venant de l'étranger). Cela a entraîné la fermeture de la totalité des mines et une explosion du chômage dans ces territoires. Dès les années 1970, la société civile (associations, citoyens) et les collectivités territoriales ont pris conscience de l'importance des différents sites, qui constituaient autant de témoignages prégnants d'une activité industrielle désormais disparue, et donc de leur valeur patrimoniale et historique. Elles ont alors entamé des démarches pour obtenir leur classement en tant que patrimoine remarquable (monuments historiques, UNESCO). Les pouvoirs publics, de leur côté, ont soutenu ces projets et ont émis le souhait de voir se réaliser une reconversion économique afin de redynamiser ces espaces.

Document 1

La fosse Arenberg de la Compagnie des mines d'Anzin est un ancien charbonnage du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, situé à Wallers. La fosse commence à extraire en juin 1903. Très vite, elle devient un des sièges d'extraction les plus importants de la compagnie. Des cités, avec école, école ménagère, église, salle des fêtes… sont édifiées autour de la fosse. La Compagnie des mines d'Anzin est nationalisée en 1946, et intègre le Groupe de Valenciennes. La fosse est choisie pour devenir l'un des plus grands sièges de concentration du bassin minier. Les crises pétrolières des années 1970 donnent à la fosse quelques années de fonctionnement en plus. L'extraction cesse à la fin du mois de mars 1989. Les installations ont ensuite été sauvées grâce au tournage du film *Germinal* qui accélère les premières mesures de protection (1992) et la patrimonialisation du site. La salle des fêtes et l'école ménagère sont inscrites aux Monuments historiques en 2009. La fosse est classée le 22 février 2010, quelques années après sa rénovation complète. La fosse Arenberg, la cité pavillonnaire de Bellaing, la cité de corons d'Arenberg, la salle des fêtes, l'école ménagère, l'église Sainte-Barbe, l'école, le dispensaire de la Société de Secours minière, la cité pavillonnaire du Nouveau Monde et son école, les cités modernes de la Drève et du Bosquet, l'école de la cité du Bosquet, la mare à Goriaux et le terril plat n° 171, ainsi que l'embranchement ferroviaire de la fosse, ont été inscrits le 30 juin 2012 au patrimoine mondial de l'UNESCO. En septembre 2015, le centre de création cinématographique « Arenberg Créative Mine » est inauguré.

Document 2

Nœux-les-Mines a transformé l'un de ses terrils en piste de ski artificielle, la deuxième plus vaste d'Europe, derrière celle d'Édimbourg en Écosse. Inaugurée le 25 mai 1996, la « station la plus basse de France » fonctionne ainsi toute l'année. Elle était constituée d'une sorte de paillasson en plastique vert fluo, arrosé en permanence par des buses automatiques pour faciliter la glisse et pour éviter l'échauffement de la piste. Elle a subi un important lifting en 2006, car son premier revêtement l'empêchait d'accueillir les planches de surf. Le domaine skiable offre une hauteur de 74 mètres, la longueur de la piste est de 320 mètres pour 35 mètres de large, avec une inclinaison qui va jusqu'à 28°, mais également trois tremplins, une corniche de 2 m de haut, un champ de 21 bosses, un half pipe de 44 m, trois rails de 5 m, un quarter pipe, et la possibilité de pratiquer du ski ou du snowboard. L'originalité du site a permis l'apparition d'une discipline : le skiathlon, qui mélange la course à pied, le VTT et le ski. La piste attire plus de 30 000 skieurs par an, avec un pic de fréquentation (près de 20 000) entre décembre et mi-mars quand elle sert à la population locale notamment de terrain d'entraînement en préparation d'un séjour aux sports d'hiver dans les stations de montagne. Près de ce terril se trouve une base nautique, ouverte généralement entre avril et fin septembre. Elle accueille un téléski nautique, une plage, des locations de pédalos et canoës, un minigolf et divers terrains de sport. L'ensemble, appelé Loisinord, est inauguré en 1994.

Document 3

La fosse Delloye de la Compagnie des mines d'Aniche est un ancien charbonnage du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, situé à Lewarde. La fosse est commencée en 1911. Les travaux sont interrompus par la Première Guerre mondiale et ne reprennent qu'en 1921 ; le puits est mis en service en 1927, lorsqu'il a atteint la profondeur de 360 mètres. La Compagnie des mines d'Aniche est nationalisée en 1946, et intègre le Groupe de Douai. Des cités de taille relativement modeste sont alors construites, la Compagnie d'Aniche n'en ayant pas bâti. La fosse ferme en 1971. En 1973, les Houillères décident de créer un musée de la mine sous l'impulsion d'Alexis Detruys, secrétaire général du bassin du Nord-Pas-de-Calais, et le site de la fosse Delloye est choisi. Le Centre historique minier ouvre ses portes en 1984. La fosse Delloye constitue avec la fosse Arenberg un des sites majeurs de la mémoire du bassin minier. En plus de présenter au public toutes les installations d'une fosse du XX^e^ siècle, y compris des galeries reconstituées, le Centre historique minier possède également 2 700 mètres linéaires d'archives, parmi lesquelles on trouve 7 000 ouvrages, 550 000 documents photographiques, 500 films, 350 vidéogrammes et 300 enregistrements sonores. Le 21 septembre 2009, les installations de surface sont classées aux monuments historiques. La fosse Delloye a été inscrite le 30 juin 2012 au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Document 4

Sur les 353 éléments du bassin minier Nord-Pas-de-Calais inscrits, en 2012, sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dix sites sont menacés, et particulièrement trois chevalements : celui de la fosse n° 6 à Haines-lez-la-Bassée ; la fosse 5 à Billy-Berclau ; la fosse 2 de Flinnes à Anhiers. Ils ont en commun de ne pas appartenir aux communes mais à divers propriétaires. Si on prend chaque chevalement, il faut minimum 1 à 1,5 million d'euros juste pour les travaux de consolidation, les travaux de reconversion représentent des investissements encore plus énormes. C'est pourquoi une souscription nationale « Patrimoine minier en danger » (www.fondation-patrimoine.org/les-projets/patrimoine-minier-en-danger) a été lancée au siège de l'UNESCO en 2019 par la Fondation du patrimoine et la Mission Bassin minier. Il s'agit de lever des fonds autant que de sensibiliser les pouvoirs publics à l'importance de ce patrimoine.

Éléments de réponse aux questions p. 305

1. Les éléments de l'ancienne fosse d'Arenberg (chevalements, puits, etc.) ont été conservés pour leur valeur patrimoniale, car ils représentent une architecture singulière issue du monde industriel. De plus, leur préservation a permis de se servir du site comme lieu de tournage du film *Germinal*. Aujourd'hui, le site est à la fois un lieu touristique, mais également le siège d'un centre de recherche dédié à l'image et aux médias numériques.

2. Le terril de la ville de Nœux-les-Mines a été transformé en une piste de ski artificielle, et le site abrite un centre de loisirs aquatiques (Loisinord) ; la fosse Delloye à Lewarde a été reconvertie en un Centre historique minier, c'est-à-dire un musée sur la mine, les hommes et les activités. La création du site Loisinord a été portée par la municipalité de Nœux-les-Mines et il est maintenant géré par la communauté d'agglomération de l'Artois. Le projet du Centre historique minier de Lewarde a reçu le soutien de l'État et des collectivités territoriales (région Pas-de-Calais à l'époque ; département du Nord, commune de Lewarde). Les deux projets, malgré une baisse de fréquentation, peuvent être envisagés comme des réussites, car ils ont créé de l'emploi et ils perdurent dans le temps.

3. Dix sites du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, pourtant classés, sont menacés de ruine, car leur entretien nécessite des investissements financiers énormes, que ne peuvent pas assumer la plupart des municipalités qui les hébergent. Plusieurs actions sont envisagées pour les sauver : une souscription nationale, mais aussi la sollicitation de fonds provenant des collectivités territoriales, de l'État et de l'Union européenne.

Synthétiser Les élèves doivent d'abord mettre en évidence que les politiques de reconversion ont pris plusieurs aspects : la fosse Arenberg a été sauvegardée, est devenue un site touristique, mais aussi un centre de recherche. Le terril et le charbonnage de Nœux-les-Mines ont été transformés en une piste de ski et un centre de loisirs aquatiques. Alors que la fosse Delloye à Lewarde s'est métamorphosée en un musée. De nombreux acteurs ont pris part à ses projets : dans chaque cas, les municipalités sont parties prenantes ; mais on retrouve aussi les autres collectivités territoriales (département, région), l'État, voire l'Union européenne. Les acteurs privés (entreprises) peuvent également amener des fonds, et les associations jouent aussi un rôle dans la sensibilisation des populations locales et dans l'exposition médiatique de situation concernant les sites (potentialités ou, au contraire, dégradations, etc.).

Travailler autrement

Le compte rendu réalisé par les élèves doit suivre la trame proposée par le reportage de France 3 : tout d'abord, l'inscription validée par l'UNESCO du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au patrimoine mondial. Cette réussite est à mettre au crédit d'associations qui se sont mobilisées pour la reconnaissance de cet espace historique singulier, mais aussi à la pugnacité du maire de Loos-en-Gohelle, Jean-François Caron. Celui-ci espère que cela va amener du dynamisme à ce bassin minier qui a largement été frappé par une crise économique, principalement dans les années 1970 et 1980 avec la fermeture des mines, mais qui a perduré ensuite. Les bénéfices attendus de ce classement au patrimoine mondial sont d'abord une médiatisation accrue, et, certainement, des retombées économiques provenant de la mise en tourisme de cet espace, qui suit généralement l'annonce de l'UNESCO.

p. 306-307 Jalon 3

Le patrimoine, facteur de rayonnement culturel et objet d'action diplomatique

Ce Jalon aborde le thème du patrimoine français (matériel et immatériel) qui est, depuis longtemps, un outil au service de la diplomatie française, qui cherche, en l'utilisant, à faire rayonner la France dans le monde et à accroître sa notoriété au niveau international. Les diplomates et les dirigeants français mettent ainsi en avant le patrimoine architectural français à l'étranger (doc. 1 l'ambassade de France en Thaïlande), mais aussi celui du territoire national (doc. 2 le château de Chantilly). Il s'agit ainsi de promouvoir l'image de la France, mais également en invitant les chefs d'État étrangers dans des lieux prestigieux, de les mettre dans de bonnes dispositions afin de mener des négociations à l'avantage de notre pays. Ils disposent d'un autre atout pour réaliser ces objectifs : la réputation d'excellence dont bénéficie la gastronomie française qui a été considérée par des hommes politiques (Talleyrand, L. Fabius) comme une « arme » au service des intérêts français.

Document 1

Les Journées européennes du patrimoine concernent également les monuments français à l'étranger, notamment les ambassades. Dans le cadre de cette opération, certaines sont ouvertes au public. L'ambassade de France en Thaïlande est la représentation diplomatique de la République française auprès du royaume de Thaïlande. Elle est située à Bangkok, la capitale du pays. La photographie montre l'édition de 2018 des Journées européennes du patrimoine, mais cet événement s'est poursuivi en 2019. Ci-après un extrait du site web de l'ambassade concernant son bilan : « Une augmentation de 100 % des visiteurs à l'ambassade et à la résidence de France à Bangkok dimanche dernier par rapport à l'année dernière [en 2018] : c'est la marque du grand succès des Journées européennes du patrimoine le 16 septembre dernier. [...] Reçus par des membres du personnel de l'ambassade puis guidés par des volontaires du Musée national et des membres du Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade, les quelque 2 000 visiteurs ont ensuite découvert ces murs chargés d'histoire, entre œuvres d'art, masques de *khon* et anciens panneaux de bois, lesquels sont des vestiges des premiers bâtiments de la fin du XIX^e^ siècle. L'occasion rêvée de se plonger dans les profondeurs historiques de relations franco-thaïes, [...]. M. Jacques Lapouge, ambassadeur désigné de France en Thaïlande, s'est mêlé aux visiteurs, leur souhaitant la bienvenue sur la véranda [...]. 90 % des visiteurs étaient thaïlandais, ce qui atteste de l'étroitesse des liens entre les deux, mais une proportion importante de Français, des Belges, des Anglais et des Russes ».

Document 2

Le Président Emmanuel Macron, comme ses prédécesseurs, ne se prive pas d'utiliser le patrimoine français à des fins politique et diplomatique. Il faut d'ailleurs mettre en relation ce document et ce thème avec l'Axe 1 du Thème 4 sur les usages politiques et sociaux du patrimoine, et notamment le Jalon 1 sur les usages du château de Versailles (et le document 5 sur l'utilisation de Versailles). Ici, c'est le château de Chantilly qui est le théâtre de la rencontre entre le chef de l'État français et le Premier ministre indien Narendra Modi, avec, à la clé, des négociations importantes concernant des ventes de réacteurs nucléaires EPR et des avions de chasse Rafale.

Document 3

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les relations entre la France et les États-Unis sont à la fois cordiales et nuancées. Lors de la guerre froide, la priorité des Américains est de lutter contre la montée du communisme dans le monde. À la fin des années 1950, les États-Unis, en désaccord avec la politique de la France face à la guerre d'Algérie, accueillent favorablement l'arrivée de Charles de Gaulle au pouvoir. De son côté, celui-ci émet des réserves à l'égard de la superpuissance d'outre Atlantique. Il conteste la politique américaine voulant dominer l'Europe. Refusant l'influence des États-Unis et celle de l'URSS, Charles de Gaulle prône la souveraineté et l'indépendance de la France dans tous les domaines : politique, économique, militaire... C'est donc dans un contexte tendu que le chef de l'État français accueille John Fitzgerald Kennedy en 1961. Du 31 mai au 2 juin, le Président américain et son épouse Jackie Kennedy sont en voyage officiel en France et sont reçus au palais de l'Élysée par de Gaulle. Le 1^er^ juin, un dîner de gala dans la galerie des Glaces du château de Versailles est offert en l'honneur du couple présidentiel. Lors de cette visite, les Français ont beaucoup apprécié la « Première Dame » américaine et sa parfaite maîtrise de notre langue due à ses origines françaises. De cette rencontre au sommet va naître une estime mutuelle entre les deux hommes d'État, interrompue tragiquement par l'assassinat de Kennedy, le 22 novembre 1963 à Dallas. Charles de Gaulle se rendra à Washington pour ses obsèques.

Document 4

En complément à ce document, un extrait d'un article de Philippe Faure et Jean-Claude Ribaut paru dans la revue *Géoéconomie* en 2016 [voir la sitographie] : « La diplomatie a de tout temps regardé l'art culinaire comme un moyen d'aménéser la négociation, de créer une ambiance de détente, sinon de bonne humeur, autour de discussions ardues ou crispantes : "Peut-on douter que ce soit la France qui ait apporté le plus d'ingéniosité dans l'exploitation de cette technique paraprotocolaire ?" écrivait Albert Mousset dans *Le Monde Diplomatique* en 1956. La légende d'un Talleyrand se rendant au Congrès de Vienne pour solder les conséquences de l'épopée napoléonienne, accompagné d'Antonin Carême, le plus célèbre cuisinier de l'époque, a entretenu longtemps le sentiment d'une invulnérabilité de la cuisine française. Fin diplomate et gourmet avisé, Talleyrand écrivait au roi Louis XVIII, à la veille de son départ : "Sire, j'ai plus besoin de casseroles que d'instructions écrites". Au Palais Questenberg-Kaunitz où s'installe la brigade de Carême, de septembre 1814 à juin 1815, le "Congrès

s'amuse". La magnificence des banquets subjugue les Altesses, Metternich et tous les plénipotentiaires de la Quadruple Alliance. La gastronomie mise au service de la diplomatie scellait pour un siècle le destin de l'Europe. De nos jours, la plupart des pays considèrent la gastronomie comme une composante habituelle des relations internationales. Hillary Clinton elle-même a lancé, en 2012, le *Diplomatic Culinary Partnership* (Partenariat diplomatique culinaire), qui visait, en faisant intervenir plusieurs dizaines de chefs cuisiniers de tout le pays, à faire reconnaître le rôle de la cuisine dans la diplomatie américaine ».

Éléments de réponse aux questions p. 307

1. Les bâtiments qui abritent les ambassades de France à l'étranger sont ouverts au public. Le but est de leur faire découvrir non seulement l'architecture de l'édifice, ses objets et/ou collections, mais aussi l'histoire des relations entre la France et le pays d'accueil (via une exposition généralement).

2. Emmanuel Macron se sert du château de Chantilly, l'un des plus beaux en France et très connu par les Indiens, pour montrer l'estime qu'il porte à son invité de marque, le Premier ministre indien Narendra Modi. En l'accueillant somptueusement dans ce haut-lieu du patrimoine français, il va chercher à le mettre dans de bonnes dispositions afin de mener des négociations fructueuses avec lui (concernant la vente de réacteurs nucléaires EPR et d'avions de chasse Rafale à l'Inde).

3. Le but pour Charles de Gaulle était d'améliorer les relations franco-américaines relativement tendues à cette époque-là. Il organise pour le Président américain et sa femme la visite du domaine de Versailles et un somptueux dîner le 1er juin 1961. Les deux invités sont fortement impressionnés. De là découle une entente mutuelle entre les deux présidents.

4. Talleyrand faisait servir beaucoup de vin à table pour « délier les langues », c'est-à-dire pousser les diplomates à révéler des secrets qu'ils n'auraient pas divulgués à jeun. De même, les excellents déjeuners et dîners créent une atmosphère cordiale, propice à la négociation.

Synthétiser Les élèves doivent développer ces différents éléments :
– Les chefs de l'État français et leurs diplomates ont compris depuis longtemps l'utilisation politique et diplomatique qui pouvait être faite du patrimoine.
– Les lieux remarquables et la finesse de la gastronomie française permettent de créer une atmosphère propice aux négociations.
– De même, la valorisation du patrimoine français qui est ponctuellement ouvert au public sert la France en lui permettant de mieux faire connaître son histoire, sa culture, et d'améliorer son image.

Travailler à l'oral
Les élèves doivent synthétiser et organiser les différents éléments apportés par l'émission. Ils peuvent structurer leur exposé avec une logique chronologique : la « gastrono-diplomatie » a été utilisée au XIXe siècle lors du congrès de Vienne par Talleyrand pour le compte de Louis XVIII, afin d'amoindrir les répercussions de la défaite de Napoléon et du désir des autres souverains européens d'abaisser la puissance française. Le ministre des Affaires étrangères de François Hollande, Laurent Fabius, développe l'idée de promouvoir la gastronomie française dans le monde avec le festival « Goût de France/Good France », car celle-ci génère d'importants revenus ; pour cela, il mobilise des chefs connus mondialement comme Alain Ducasse.

p. 310-311 Exercices Bac

Exercice 1

Pour l'accroche de cette introduction, les élèves peuvent utiliser la déclaration de Barrère de Viuezac, prononcée devant l'Assemblée constituante le 26 mai 1791, inscrite dans la double page cours : « Les révolutions des peuples barbares détruisent tous les monuments et la trace des arts semble effacée. Les révolutions des peuples éclairés les conservent, les embellissent ». Ils peuvent l'exploiter en précisant que ce député estime essentiel de préserver les monuments remarquables et les objets, ce qui est un des objectifs de l'Assemblée depuis les préconisations faites par Talleyrand.

Dans la contextualisation, il faut indiquer que les prémices de la politique du patrimoine apparaissent au moment de la Révolution française et évoquer les premières mesures prises par les députés constituants.

En ce qui concerne le plan, il semble nécessaire d'en adopter un qui soit chronologique, car les bornes s'étalent de 1789 à nos jours. Les parties montreront les évolutions de cette politique du patrimoine dans le temps : de 1830 à 1930 : la naissance de la politique du patrimoine ; entre 1930 et 2003, un élargissement de la notion de patrimoine ; et, enfin, depuis 2003, une politique qui compte de nouveaux acteurs (collectivités territoriales) et qui s'inscrit dans un cadre mondialisé.

Exercice 2

La biographie fournie est courte. Les élèves doivent donc la compléter par des recherches utilisant les ressources du CDI et celles que l'on peut trouver sur Internet.

Ils doivent articuler leur exposé autour de plusieurs parties : une première pourrait être consacrée à la présentation de Viollet-le-Duc (jeunesse, formation, profession) ; la deuxième pourrait être axée sur son importante œuvre de restauration dans toute la France, mais qui suscite des critiques de certains de ses contemporains, car il ne restaure pas « à la mode de l'époque » et n'hésite pas à inventer des styles architecturaux (le néogothique) ; enfin, la dernière partie pourrait se concentrer sur la postérité de Viollet-le-Duc : certains édifices transformés par lui sont considérés comme des chefs-d'œuvre et ne sont pas remis en question, alors que d'autres (basilique Saint-Sernin à Toulouse) ont été dérestaurés.

Exercice 3

1. Ce document est une affiche ; il s'agit d'une campagne nationale d'appel aux dons pour le patrimoine en péril. Le commanditaire de l'affiche est la Fondation du patrimoine.

2. Cette affiche a été réalisée en 2018.

3. Le décor utilisé pour l'affiche est le théâtre de Mirecourt (département des Vosges). Le choix du concepteur de l'affiche s'est porté sur ce théâtre précis car il a été classé monument historique, et, pourtant, il est en ruine.

4. On constate la présence de nombreux acteurs sur cette affiche : tout d'abord la Fondation du patrimoine qui est l'auteur de celle-ci. On peut observer les logos du ministère de la Culture (représentant l'État français), celui de la Française des jeux, qui est une société anonyme, mais dans laquelle l'État français détient des parts. Enfin, on voit la photographie du présentateur Stéphane Bern, chargé par le Président Emmanuel Macron de promouvoir le loto du patrimoine.

5. L'affiche insiste sur la situation catastrophique de certains sites ou édifices patrimoniaux en France, qui sont en ruines ou menacés par la ruine.

6. L'affiche s'adresse avant tout aux Français qui sont invités à verser des dons à la Fondation du patrimoine, chargée de récolter des fonds pour financer les travaux de restauration de certains sites en péril. La campagne vise également les entreprises en espérant que certaines se positionnent en tant que mécène.

BAC p. 314-315 Dissertation : sujet guidé

SUJET : Le patrimoine et ses enjeux : nécessités, limites et débats

2. Plan détaillé sous forme de tableau

Parties	Idées	Exemples
I. Une nécessité Pour protéger, restaurer et valoriser le patrimoine	• Protéger le patrimoine en danger • Restaurer le patrimoine • Valoriser le patrimoine pour en faire un atout économique	• Le petit patrimoine local est oublié, succès de l'initiative du Loto du patrimoine en 2018 • Des grands programmes de restauration : Carcassonne • Les derniers aménagements du Mont Saint-Michel, la passerelle et la destruction de la route d'accès.
II. Les limites de la patrimonialisation Muséifier les villes, surexploiter les sites, mettre en danger les patrimoines des pays les pauvres	• Risque de muséifier les centres-villes • Surexploitation de certains sites patrimoniaux par le tourisme de masse • Protection du patrimoine dans les pays développés mais pas forcément dans les pays en développement	• Le centre de Paris, ville musée, spéculation foncière. Dans les plus petites villes : Sarlat en Dordogne • Venise, les pyramides d'Égypte • Le Machu Picchu, le temple d'Angkor souffrent de la surexploitation touristique
III. Les débats liés au patrimoine Le patrimoine est devenu un enjeu de société : pour l'architecture contemporaine, pour l'environnement, pour l'histoire et l'éthique	• Faut-il refuser des apports contemporains ? • Doit-on patrimonialiser le vivant ? • Doit-on rendre les œuvres confisquées durant la colonisation ?	• La question se pose sur la restauration de Notre-Dame de Paris et avant sur le Haut-Koenigsbourg. • La forêt amazonienne doit-elle être protégée comme un patrimoine ? • Les crânes surmodelés mélanésiens

3 et 4.

Reprise des principaux arguments : Le patrimoine est devenu une nécessité pour les sociétés contemporaines, elles ont pris conscience que les vestiges du passé doivent être protégés, restaurés et aussi valorisés. Cette patrimonialisation montre cependant certaines limites, elle est parfois excessive, elle favorise la surexploitation de certains sites devenus très touristiques. Ce phénomène est réservé aux pays développés, on peut parfois constater l'abandon de certains vestiges aux pillards ou au tourisme sauvage dans les pays les plus pauvres.

Réponse à la problématique : Le patrimoine est donc devenu un enjeu central dans les sociétés contemporaines.

Ouverture du sujet : La mise en valeur du patrimoine est bien devenue une stratégie de développement économique. La France ou encore l'Italie entretiennent leur patrimoine pour des raisons scientifiques, historiques mais aussi économiques.

p. 316-317 Dissertation : sujets d'entraînement

SUJET 1 : Les enjeux politiques du patrimoine de 1789 à nos jours

Le patrimoine peut-il être un outil efficace d'identité, d'éducation et de développement ?

I. Protéger le patrimoine pour construire une identité, une nation
- **A.** Protéger le patrimoine face au vandalisme révolutionnaire
- **B.** Les biens nationaux et la construction de la notion de patrimoine national

II. Valoriser le patrimoine pour en faire une richesse
- **A.** Inventorier et restaurer
- **B.** Valoriser le patrimoine par le tourisme

III. Élargir la notion de patrimoine pour plus de démocratie et d'éducation
- **A.** Du patrimoine aux patrimoines : industriel et immatériel
- **B.** Un patrimoine accessible à tous, le difficile projet d'une culture pour tous

SUJET 2 : pourquoi protéger et valoriser le patrimoine ?

Quels sont les enjeux du patrimoine dans nos sociétés ?

I. Le patrimoine est devenu une nécessité pour tous les États, les régions, les villes, les villages
- **A.** Le patrimoine pour forger une identité
- **B.** Patrimoine régional/Patrimoine national : des projets concurrents ?

II. Une notion élargie du patrimoine qu'il faut désormais protéger
- **A.** Du petit patrimoine au patrimoine industriel et immatériel
- **B.** Mobiliser les acteurs publics et privés pour financer et protéger ces patrimoines

III. Valoriser le patrimoine pour en faire une richesse mais aussi un instrument d'éducation
- **A.** Quel rôle peuvent jouer l'État et les collectivités territoriales
- **B.** Le patrimoine un outil d'éducation pour tous

SUJET 3 : Les destructions du patrimoine : de l'indifférence aux usages du tourisme de masses et aux destructions

Comment la notion de patrimoine s'est construite sur l'idée première de sa protection

I. L'ère de l'indifférence : un patrimoine sans protection avant 1789 (pour la France)
- **A.** Le patrimoine avant l'idée de protection
- **B.** Le rôle déterminant de la Révolution française

II. La destruction ou les dégradations par un tourisme de masse
- **A.** La mise en place d'un tourisme de masse depuis les années 1960
- **B.** Travers et limites du tourisme de masse

III. La destruction du patrimoine, une stratégie nihiliste
- **A.** Les destructions du patrimoine comme acte terroriste
- **B.** La victoire de l'idée d'héritage et de patrimoine dans toutes les sociétés

p. 318-319 Étude de document : sujet guidé

SUJET : Le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO

1.

Thèmes	Citation du document	Pistes d'analyse
La patrimonialisation pour renforcer l'idée d'un héritage collectif, objet de fierté locale	« institutionnaliser la notion de patrimoine mondial » (doc. 1, lignes 4-5) « Le nombre de biens inscrits ne cesse de croître » (doc. 1, lignes 5-6) « Les monuments font également partie du quotidien des Nîmois qui les côtoient chaque jour avec fierté » (doc. 2)	La diffusion de l'idée de patrimoine. Comment expliquer cette inflation ? Il y a une course aux labels et celui de l'UNESCO est le plus prestigieux. → Rechercher d'autres exemples de lieux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Canal du Midi, cathédrale de Chartres Comment l'inscription à l'UNESCO mobilise-t-elle les habitants et participe-t-elle à une prise de conscience de la qualité du patrimoine local ? Fierté locale, implication des habitants à la valorisation Comment une candidature à l'UNESCO permet-elle de renforcer la préservation d'un site ? La valorisation du patrimoine devient une priorité pour la municipalité
Le développement économique et touristique	« Un exemple est donné par Le Havre (2005) qui a explicitement préparé son inscription dans le but de développer une économie touristique. » (doc. 1, lignes 25-28)	Pourquoi la ville du Havre avait-elle besoin de valoriser un patrimoine pourtant assez récent ? Quelle est, en général, la perception de l'architecture contemporaine d'Auguste Perret ? En grande partie détruite pendant la Seconde Guerre mondiale, la ville du Havre reconstruite selon les plans d'Auguste Perret est très critiquée, mal-aimée. Son inscription au Patrimoine de l'UNESCO a changé en partie le regard de ses habitants et l'image de la ville

La dimension environnementale et les effets du tourisme de masse	« utilisé pour de nombreux évènements et spectacles » (doc. 2) « Plus que l'efficacité économique, il faudrait donc interroger la compatibilité entre développement durable et promotion des sites du patrimoine mondial » (doc. 1, lignes 43-46) « La surspécialisation touristique » (doc. 1, ligne 39)	La ville de Nîmes se défend d'être une ville-musée. Quel est le risque de patrimonialiser des monuments ? Une ville sans habitants, une ville qui développe une mono-activité Quels sont les travers de la surexploitation touristique d'un patrimoine ? Dégradation du patrimoine, augmentation des prix, spéculation foncière → Reprendre l'exemple de Venise. Le centre-ville est déserté par les Vénitiens. La ville est envahie par les touristes, Venise une étape des paquebots de croisière.

3. L'inscription d'une ville comme Nîmes au patrimoine mondial de l'UNESCO est un véritable enjeu stratégique pour cette collectivité territoriale. Elle permet de mobiliser les habitants mais aussi de les rendre fiers de leur patrimoine en renforçant l'adhésion à une identité locale. Ce label a un impact direct sur le développement économique et touristique de la ville. Mais l'afflux de touristes en masse nécessite des équipements et une prise en compte du développement durable. Les exemples de réussite de villes tels que Carcassonne, Albi ou Strasbourg ont donné les mêmes ambitions à des villes en quête de reconnaissance comme Nice ou Metz.

p. 320-321 Étude de document : sujet guidé

SUJET : La place de l'art contemporain dans le patrimoine

I. Une œuvre contemporaine contestée sur un site historique, le Palais-Royal
- **A.** Le Palais-Royal, un édifice central dans Paris
- **B.** Daniel Buren, un artiste déjà reconnu

II. Une bataille politique entre « modernes » et « anciens » entre la mairie de Paris et le ministère de la Culture, entre la gauche et la droite.
- **A.** Le contexte de l'alternance et de la cohabitation
- **B.** Les antagonismes « modernes » contre « anciens »

III. Une bataille artistique sur la place que peut avoir l'art contemporain dans une ville au si riche patrimoine
- **A.** Paris et ses transformations : les Halles, le Centre Pompidou, la pyramide du Louvre
- **B.** La victoire de Buren et de ses audaces

p. 324-325 Vers le Sup' : rédiger une note de synthèse

SUJET : Le Familistère de Guise : protection, valorisation et patrimonialisation d'un site industriel et d'une utopie

Il est possible de compléter les documents par l'utilisation de ressources sur le site du Familistère : https://www.familistere.com/fr

Il est possible de faire un parallèle avec un autre site industriel patrimonialisé et valorisé : la Saline royale d'Arc-et-Senans. https://www.salineroyale.com/accueil/